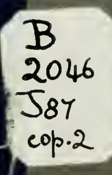


Jusselin, Maurice
Helvetius et Madame
Pompadour





EXTRAIT

DE

La Révolution dans la Sarthe
et les départements voisins

Tome VIII, fascicule 1, Janvier-Mars 1913.

MAURICE JUSSELIN
Archiviste d'Eure et Loir

HELVETIUS
ET
MADAME DE POMPADOUR

A PROPOS DU LIVRE ET DE L'AFFAIRE
« DE L'ESPRIT »

(*D'après des lettres inédites d'Helvetius et du Père Plesse*)

1758-1761



LE MANS
ASSOCIATION OUVRIÈRE DE L'IMPRIMERIE DROUIN
5 — RUE DU PORC-ÉPIC — 5

1913



Cliché Jusselin.

I. — PORTRAIT D'HELVETIUS

Gravé chez Auguste de Saint Aubin, d'après Louis Michel Vanloo

HELVETIUS ET MADAME DE POMPADOUR

A PROPOS DU LIVRE ET DE L'AFFAIRE

« DE L'ESPRIT »

(*D'après des lettres inédites d'Helvetius et du Père Plesse*)

1758 - 1761

La vie de Claude-Adrien Helvetius (1715-1771), fils du médecin de Marie Leczinska, fermier général de 1738 à 1751; maître d'hôtel de la reine (1749-1759), auteur du célèbre livre *De l'Esprit*, condamné par l'Eglise et le Parlement, du livre *Du Bonheur* et du *Traité de l'Homme*, œuvres posthumes (1772), est l'une des plus curieuses qu'il soit possible d'étudier parce que la nature et la destinée firent de cet homme l'un des êtres les plus complets que l'on puisse concevoir au moment même où l'effort accumulé de plusieurs siècles créait une civilisation qui s'impose à notre admiration et à l'époque où vécurent des hommes d'un génie souverain dont la pensée inspira celle de nos pères et domine encore la nôtre, même à notre insu. Les historiens de la Révolution placent d'ailleurs Helvetius parmi les morts illustres qui gouvernaient les vivants en 1789 (1)

(1) A. Aulard, *Hist. politique de la Révolution française*, Paris, 1901, gr. in-8, page 3.

et M. Brunetière reconnaît que « dans la formation de l'esprit de nos démocraties autoritaires ni Voltaire, ni Rousseau, ni Montesquieu, ni Diderot, n'ont exercé d'influence comparable à celle d'Helvetius (1). »

Helvetius (2) était venu au monde en janvier 1715, au

(1) *Sur les chemins de la croyance*, 1905, p. 79.

(2) Sur Helvetius, consulter les ouvrages suivants : Lanson (Gustave), *Manuel bibliographique de la littérature française moderne*, III, *Dix-huitième siècle*, Paris, 1911, in 8°, p. 814-816, nos 11 260. — 11282 ; — Keim (Albert), *Helvetius, sa vie et son œuvre d'après ses ouvrages, des écrits divers et des documents inédits*, Paris 1907, in-8° ; — Keim (Albert), *Notes de la main d'Helvetius, publiées d'après un manuscrit inédit, avec une introduction et des commentaires*, Paris, 1907, in-8° (un fac-similé de l'écriture d'Helvetius) ; Keim (Albert), *Helvetius* (Collection des plus belles pages, publiée par le *Mercure de France*), Paris, 1909, in 16 (portrait d'Helvetius d'après Van [illegible] *textes et introduction*, Paris, s. d. (1911), in-8°, six gravures et portraits (Helvetius d'après [illegible] d'Helvetius, p. 112. Madame Helvetius d'après une miniature de la collection Alfred Dutens, p. 67 [illegible] J.). *Le bon Helvetius et l'affaire de l'esprit* (avec documents inédits), dans la *Revue hebdomadaire*, 18e année, no 24, 12 juin 1909, p. 186-214 (portrait d'Helvetius d'après Van Loo, de Mme Helvetius âgée, d'après un pastel appartenant à M. le marquis de Mun, photogravure du château de Voré) ; — Roujon (Henry), *Helvetius*, dans *Historia*, no 25, du 5 décembre 1910, p. 16-17 (portrait d'Helvetius d'après Van-Loo). — Michel (André), *Les bustes d'Helvetius et de Malesherbes au musée du Louvre*, dans *les musées de France*, t. II, 1912, no 3, p. 41-42, (planche XIII, buste d'Helvetius fait *post mortem*, en 1772, pour madame Helvetius, par J. J. Caffieri, cliché Braun, phototypie Longuet) ; Michel (André), *Les accroissements du département des sculptures... au Musée du Louvre*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1912, p. 308-310 (reproduction du buste d'Helvetius par Caffieri, p. 308) ; — Voir aussi : Joannis Guigard, *Indicateur du Mercure de France* (Paris 1869, in 8°), p. 70 et Deville (Étienne), *Index du Mercure de France, 1672-1832*, Paris, 1910, in-4°, p. 110 (indication des portraits d'Helvetius par L. M. Van-Loo au salon de 1755 ; — gravé par Saint-Aubin — peint par Garneray, d'après Van-Loo, gravé par Allix) et, pour l'ensemble des portraits : Duplessis (Georges) et Riat (Georges), *Catalogue de la coll. des portraits français et étrangers conservés au département des Estampes de la Bibliothèque nationale*, t. IV, Paris, 1899, in 8°, no 21041 et ss. (23 numéros), p. 385-386.

temps de la Régence, la même année que Condillac, c'est-à-dire deux ans après Diderot, trois après Rousseau, quatre après Hume, huit après Buffon, vingt-et-un ans après Voltaire et vingt-six après Montesquieu. D'Alembert devait naître en 1717, Bonnet en 1720, d'Holbach en 1723. Le roi Louis XIV, le métaphysicien Malebranche meurent en 1715. D'autre part la vie d'Helvetius (janvier 1715, décembre 1771) coïncide presque avec les années de règne de Louis XV (septembre 1715, mai 1774). Tout homme désirant, comme le voulut Helvetius, vivre ardemment et pénétrer profondément la vie de son temps devait nécessairement subir l'influence d'un tel milieu. Aussi Helvetius, qui croyait à cette influence, nous apparaît-il comme l'un des plus remarquables représentants de son époque, de ce XVIIIe siècle qui, sous les apparences charmantes de la joie la plus frivole, cachait le désir inquiet de résoudre les problèmes sociaux dont la solution immédiate aurait évité le grand drame d'humanité que tous les bons esprits pressentaient.

En dehors des influences étrangères, Helvetius trouvait en lui-même assez d'éléments pour affirmer sa personnalité. Descendant d'une famille d'illustres savants et de médecins connus par leurs bienfaits, il continuait une tradition de travail et de recherches, de savoir pratique et positif, d'audace intellectuelle et de générosité. Son physique ne le cédait en rien à son intelligence et à son bon cœur et lui valut les hommages les plus flatteurs et les succès les plus enviables (Planche I).

En 1738, l'année où Montesquieu publie ses *Lettres Persanes*, Helvetius, âgé seulement de 23 ans, obtint une place de fermier-général, grâce à l'influence de son père Jean-Claude-Adrien, médecin de la reine Marie Leczinska depuis 1728. Ajoutant à son charme personnel le pouvoir infini de l'argent, Helvetius fut l'un des hommes les plus en vue parmi la société brillante de son

temps et il fut l'hôte désiré des salons des plus grands noms de France et des somptueux hôtels des maîtres de l'argent, de ces financiers dont les de Goncourt ont si puissamment fait revivre la sérénité superbe (1). Le jeune fermier général fréquentait alors assidûment les coulisses des théâtres et les tripots à la mode, mais on se ferait de lui une idée incomplète et fausse si on le considérait seulement comme un libertin dépensant sans compter d'énormes revenus. Ces distractions n'excluaient pas les goûts les plus sérieux. Au collège Louis-le Grand, sous la direction du Père Porée, Helvetius s'était pénétré de l'amour des lettres et un désir profond de gloire le poussait vers la littérature et vers tous ceux qui brillaient alors dans le monde savant et lettré. Convive assidu aux soupers philosophiques du Caveau, Helvetius fréquentait aussi très régulièrement les salons célèbres où se réunissait l'élite de la société intellectuelle, mais il aimait passer inaperçu, écoutant beaucoup et parlant peu, se renseignant sur les mœurs et les idées nouvelles et fécondes qu'il s'assimilait. Les relations très amicales qu'il entretenait avec Buffon, Montesquieu, Voltaire et le vieux Fontenelle, alors l'une des forces de la pensée française, eurent sur lui la plus heureuse influence ; mais les visites qu'il rendait à ces grands esprits ne furent bientôt plus l'hommage d'un élève à ses maîtres, mais le besoin mutuel d'hommes qui savaient s'apprécier. C'est qu'en effet la valeur personnelle d'Helvetius ne tarda pas à s'affirmer et sa pensée se révèle déjà fortement et presque définitivement constituée, avec toute sa profondeur et son originalité, dans une lettre écrite, en 1748, à Montesquieu, au sujet du manuscrit de l'*Esprit des lois* que celui-ci lui avait communiqué avant de l'envoyer à l'impression (2).

(1) Goncourt (E. et J. de). *Madame de Pompadour*, Paris, 1888, in 4°, p. 4.

(2) Cf. Keim (Albert), *Helvetius, sa vie et ses œuvres*, p. 154 et ss.

Abandonnant dans leurs cartons quelques essais poétiques dont il avait soumis les ébauches à Voltaire, Helvetius s'orientait progressivement vers les conceptions politiques et sentait que la nécessité de créer une œuvre utile au bien public s'imposait à sa conscience ; mais il fallait d'abord organiser définitivement sa vie. Il acheta, en 1749, la charge de maître d'hôtel de la reine qui, sans exiger beaucoup de service, lui laissait l'emploi de son temps et augmentait son crédit et ses relations, c'est-à-dire, pour sa pensée, ses sujets d'observations. Deux ans après, à 36 ans, le 17 août 1751, il épousa Anne-Catherine de Ligniville d'Autricourt, cousine du duc de Choiseul, appartenant à une famille de la plus haute noblesse de Lorraine, mais assez dépourvue de fortune (1). Cette jeune femme, élevée dans le salon très littéraire de sa tante, Mme de Grafigny (2) où on lui donnait le surnom familier de « Minette », unissait la plus grande distinction du cœur et de l'esprit à une beauté rare (Pl. II) mais toujours modeste malgré les hommages qu'on lui prodiguait. Son âge, 32 ans, excluait toute frivolité, et très dignement elle joignit sa destinée à celle d'un homme qui l'épousait par affection et qu'elle était tout à fait capable de comprendre, d'estimer et de rendre heureux. Peu après, Helvetius vendit sa charge de fermier général et, soit à la campagne, dans ses domaines de Voré (3) et de Lumigny (4), soit à Paris, en son hôtel de la rue Saint-

(1) Cf. p. 6, note 2 et Guillois (Antoine), *Le salon de Madame Helvetius*, Paris, 1894, in-18 (portrait de Madame Helvetius d'après la miniature de la collection Alfred Dutens).

(2) Sur Madame de Grafigny, cf. Noël (G.), *Une « primitive » oubliée de l'école des cœurs sensibles. Madame de Grafigny* (1695-1758), Paris, Plon, 1913, in-8°.

(3) Château, commune de Rémalard, ch. l. de canton, arr. Mortagne, Orne.

(4) Commune du canton de Rozoy, arr. Coulommiers, Seine-et-Marne.

Anne, il continua, parmi les hommes et les livres, la « chasse aux idées » en vue du grand ouvrage politique qu'il portait en lui. Tous les mardis, à Paris, les esprits indépendants se pressaient dans son salon célèbre, et lui-même avait à cœur d'aller au devant des gens de mérite, de les découvrir et de les aider avec la plus parfaite délicatesse, si bien que cette exceptionnelle générosité de la part d'un homme aussi utilitaire nous permet d'entrevoir la possibilité d'un humanitarisme aussi pur dans l'essor de l'intelligence que dans les élans spontanés de la sensibilité.

Helvetius travaille et l'heure qu'il a choisie pour s'imposer cet effort est pour l'évolution de la pensée française un moment décisif. La lutte contre les idées et les institutions traditionnelles est engagée de tous côtés, tandis qu'à l'extérieur la nation subit des défaites et des traités de paix désastreux et qu'à l'intérieur l'Eglise et le Parlement se débattent dans des querelles acharnées à propos de la constitution *Unigenitus*, en face du pouvoir royal indifférent ou capricieux et sous les yeux des Jésuites qui dirigent tout mais seront bientôt vaincus eux-mêmes. Pendant ce temps La Mettrie publie son *Histoire naturelle de l'âme* (1745); l'abbé de Condillac son *Essai sur l'origine des connaissances humaines* (1746); Montesquieu son *Esprit des Lois* (1748); Diderot sa *Lettre sur les aveugles* (1749); Voltaire son *Siècle de Louis XIV* (1751) et l'*Encyclopédie* commence à paraître (1751), bientôt suivie des premiers traités économiques de Quesnay (1756), médecin de Mme de Pompadour depuis 1749 et créateur du système physiocratique. Dans l'ombre enfin, insaisissable, mais d'autant plus formidable, la Franc-Maçonnerie se répand malgré les anathèmes de Clément XII (Bulle *In eminenti apostolatus specula*, 24 avril 1738) et de Benoît XIV (Bulle *Providas Romanorum Pontificum*, 15 juin 1751) et les or-

donnances du lieutenant général de police (14 sept. 1738). Toutes les classes de la société se coudoient fraternellement dans les Loges et mettent en pratique les principes d'égalité formulés dans les livres. La réalisation des idées insensiblement se prépare. On compte à Paris une trentaine de Loges en 1750, il y en aura le double dix ans après et plus de cent en 1770. Helvetius lui-même est franc-maçon (1).

L'ancien fermier général, le maître d'hôtel de la Reine, met donc utilement à profit les loisirs de sa retraite voulue et le manuscrit de son livre s'achève au début de l'année 1758. L'auteur a 43 ans. Lorsque La Mettrie, dans son *Antisenèque ou Discours sur le bonheur*, assure qu'« avoir tout à souhait, heureuse organisation, beauté, esprit, grâces, talens, honneurs, richesses, santé, plaisir, gloire, tel est le bonheur réel et parfait », il semble qu'il ait songé à la destinée de son contemporain Helvetius, exceptionnellement heureux jusqu'au jour de l'apparition de son premier ouvrage qui, dit Charles Collé, devait causer « une peine cruelle à son auteur ».

Le livre *De l'Esprit* fut mis en vente à Paris, chez Durand, libraire, rue du Foin, dès le milieu du mois de juillet 1758 (2), mais Helvetius en avait distribué à ses amis de nombreux exemplaires depuis le mois de juin. L'édition princeps est un in-4° de 643 pages, ne portant aucun nom d'auteur, mais tout le monde savait déjà qu'Helvetius avait écrit l'ouvrage. Le « Privilège du Roi » était daté du 12 mai et l'approbation de Jean-Pierre Tercier, censeur de la Librairie, du 27 mai. L'auteur, qui ne se faisait guère d'illusion sur le trouble dans lequel la lecture de son livre ne manquerait pas de plonger certains

(1) Cf. Bord (A), *La Franc-maçonnerie en France*, t. I (1908), p. 385.
(2) *Journal de Barbier*. Cf. A. Keim, op. cit., p. 229.

esprits, pouvait croire que l'ouvrage, ainsi revêtu de toutes les garanties légales, serait à l'abri des poursuites et des représailles possibles. Il n'en fut rien. Dès les premiers jours d'août une grande partie de la société du temps se déclarait scandalisée à la lecture du livre *De l'Esprit* et tous les pouvoirs étaient ligués contre la pensée de l'auteur. Les sanctions de l'autorité civile et de l'autorité ecclésiastique se succédèrent :

Le 10 août 1758, un arrêt du Conseil d'Etat révoque les « Lettres de privilège obtenues au Grand sceau » le 12 mai précédent ;

Le 1er septembre 1758, l'ouvrage est déféré à la Faculté de Théologie ;

Le 22 novembre 1758, un mandement de l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, condamne le livre ;

Le 23 janvier 1759, l'écrit est déféré au Parlement et après le réquisitoire de l'avocat-général, Omer Joly de Fleury, des commissaires sont désignés pour l'examiner ;

Le 31 janvier 1759, après examen par des théologiens et jugement des cardinaux inquisiteurs généraux (11 janvier), un bref du pape Clément XIII porte condamnation et prohibition du livre ;

Le 6 février 1759, un arrêt du Parlement porte condamnation du livre de l'*Esprit* ;

Le 10 février 1759, le livre *De l'Esprit* est lacéré et brûlé au pied du grand escalier du Palais.

Le 9 avril 1759, il est l'objet de la censure de la Faculté de Théologie de Paris.

Tout pouvoir hésitant aime à trouver des coupables. Or, en 1758, l'énervement de tous les pouvoirs était à son comble. L'état de l'esprit public ne révélait pas plus de sérénité. A l'extérieur, on était vaincu partout, à Rosbach (1757), à Crevelt (19 juin 1758), et nous perdions le Canada malgré Montcalm (capitulation de Louis-

bourg, (27 juillet 1758). Le succès du duc d'Aiguillon à Saint-Cast (4 sept. 1758), ne pouvait faire oublier nos défaites. A l'intérieur, Louis XV venait de prononcer la disgrâce du Parlement (1756) et l'attentat de Damiens (5 janvier 1757), attribué par les ennemis des « philosophes » à « l'introduction dans les écrits et dans les esprits d'une multitude de principes qui portaient les sujets à la désobéissance et à la rébellion contre les souverains », avait été suivi d'une déclaration royale portant la peine de mort contre les auteurs, éditeurs et colporteurs d'écrits hostiles à la religion. Après tout cela on ne peut s'étonner du sort subi par l'ouvrage d'Helvetius et de la persécution qui l'atteint. C'est qu'en fait « le livre *De l'Esprit* est bien, avant tout, un long et formidable réquisitoire contre le despotisme, contre la cour et le funeste esprit de cour, contre les crimes et les abus engendrés par l'absolutisme politique ou religieux » (1) et lorsque l'avocat général Omer Joly de Fleury, commençant son réquisitoire contre l'*Esprit* devant la Cour de Parlement, toutes les Chambres assemblées, s'écriait : « Messieurs, la Société, l'Etat et la Religion se présentent aujourd'hui au Tribunal de la Justice pour lui porter leurs plaintes », ce solennel homme de robe exprimait la pensée d'un grand nombre de ses auditeurs, persuadés, non sans raisons, que la Société du temps, l'Etat monarchique et la religion catholique étaient dangereusement attaqués dans le terrible ouvrage du maître d'hôtel de la reine.

L'intention d'Helvetius était de rechercher les conditions du bonheur de l'humanité, mais il avait remarqué qu'on ne les peut entrevoir sans la connaissance préalable et précise de l'homme en général. Le livre *De l'Esprit* est donc l'introduction nécessaire à cette socio-

(1) Cf. Keim (Albert), *Helvetius, sa vie et son œuvre*, p. 233.

logie qu'Helvetius voulait créer et, comme l'a fait remarquer Chastellux, il est postérieur à l'*Esprit des Lois* dans l'ordre des temps, mais le précède immédiatement dans l'ordre des idées. Les contemporains qui se sont acharnés à mettre l'ouvrage à l'index ne l'ont point approfondi, ne l'ont quelquefois pas lu. Ils ont parcouru les premières pages ou l'ont condamné d'après des extraits groupés tendancieusement. Aussi, désirant seulement faire connaître le rôle des contemporains dans la destinée du livre *De l'Esprit*, nous aurons uniquement égard ici à la façon dont ils ont compris l'ouvrage et nous ne recommencerons pas une étude exacte que d'autres ont définitivement faite. Helvetius veut persuader à ses lecteurs qu'en utilisant judicieusement les tendances fondamentales de l'homme, en dirigeant l'amour propre et les passions à l'utilité commune et au bien public, en éduquant l'égoïsme, en considérant l'intérêt personnel comme un moyen et non comme une fin, en harmonisant proportionnellement à chaque être humain les besoins qu'exige la nature, on peut réaliser le bonheur de la société ; mais de tout son livre ressort cette affirmation qu'à cette harmonie vers laquelle l'humanité entière se sent attirée s'opposent deux forces séculaires : l Eglise et la Monarchie absolue. Toutes les autres affirmations, quelque déconcertantes fussent-elles, auraient été pardonnées, mais celles là ne pouvaient l'être, puisque tous les pouvoirs, Eglise et Roi, étaient atteints, tous ceux qui, eux aussi, avaient la prétention d'exister pour conduire les hommes à ce bonheur cherché par Helvetius. Voilà la cause de toute la haine contre Helvetius et de ces terribles débats que l'on nomme l'« Affaire de l'Esprit ». Et ce qui montre bien que la pensée française est à une heure décisive, c'est que, pour la majorité des esprits, il faudra « parier », être pour ou contre le Livre, être en un mot du côté de ceux qui préparent la Révolu-

tion, ou du côté de ceux qui combattent les « philosophes ». Il était d'ailleurs facile de se faire une opinion, car, en la circonstance, les idées directrices du parti d'opposition étaient nettement exprimées ; on les connaît par le texte des condamnations portées contre l'*Esprit*. Dans son mandement du 22 novembre 1758, l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, déclare que « ce Livre s'élève avec hauteur contre toute la science de Dieu (1). Il reproche à l'auteur de ne pas saisir la différence infinie qui existe entre la tolérance ecclésiastique et la tolérance civile (2) et de professer une indifférence extrême à l'égard de toute religion et lui rappelle « que le fond de toute législation vraiment salutaire au public et aux particuliers, est dans ce divin Livre qui contient le Testament de J.-C., l'expression de ses volontés, le corps de ses lois et le gage de ses promesses ». Plus intransigeante encore que l'archevêque, la Faculté de Théologie, dans sa censure du 9 avril 1759, affirmait qu'en toutes ces questions il ne fallait pas se laisser « emporter à tous les vents des opinions humaines », mais s'en remettre à l'Eglise : « il suffit de sçavoir si elle a parlé, parce que quand elle a parlé (c'est définitif), les recherches sont inutiles, la résistance est une folie et le doute seul est un crime (3). *De qua proinde hoc unum sciscitandum est, utrum locuta sit, necne ; quia ubi locuta semel est, plura inquirere superfluum, nefas dubitare, stultum repugnare* (4). » Ces diverses condamnations émanées du pouvoir ecclésiastique dénonçaient aussi les atteintes portées par le livre *De l'Esprit* à l'autorité royale ; quant aux défenseurs immédiats du pouvoir monarchique et en particulier l'avocat général au Parlement, Omer Joly de Fleury, ils invoquaient

(1) *Mandement*, page 9.
(2) *Ibidem*, p. 9.
(3-4) *Censure*, p. 25, texte français et latin.

pour proscrire l'ouvrage les principes religieux du droit divin des rois et citaient les psaumes, le livre des Rois, Saint-Paul et Tertullien. D'autre part, les Jésuites fomentaient dans la société civile une terrible exaspération contre le maître d'hôtel de la Reine. L' « *Affaire de l'Esprit* » prenait une allure théologique. Tous ceux qui n'acceptaient pas la soumission absolue exigée par l'Eglise au nom des grands principes étaient pour Helvetius et tous les défenseurs du parti contraire les considéraient bien sincèrement comme des êtres néfastes et dangereux, mettant en péril la Société, l'Etat et la Religion. Les passions humaines étaient déchaînées autour de la pensée de l'auteur du livre *De l'Esprit*.

Deux années et demie plus tard, dans une lettre à M. Moulton (1762, 16 février) Jean Jacques Rousseau s'étonne de voir l'auteur du livre *De l'Esprit* vivre « en paix dans sa Patrie » et, lorsque nous songeons aux termes de la déclaration royale de 1757 portant la peine de mort contre les auteurs d'écrits hostiles à la religion, nous éprouvons le même sentiment que Rousseau. Sans doute, les historiens d'Helvetius invoquaient, avec raison, pour expliquer la fin de la persécution, la haute situation de l'auteur, les concessions qu'il fit sous forme de rétractations, l'influence de son parent le duc de Choiseul, successeur du cardinal de Bernis, et les démarches faites par sa mère auprès de la Reine qui estimait la femme de son ancien médecin ; mais en nous rappelant la puissance et l'acharnement de ses détracteurs, nous étions en droit de supposer qu'Helvetius avait eu besoin d'un plus puissant appui. Des lettres inédites d'Helvetius, conservées à la Bibliothèque de Chartres et ignorées jusqu'à ce jour de tous les historiens, nous apprennent que ce mystérieux protecteur fut Madame de Pompadour et éclaircissent cette complexe « Affaire de l'Esprit ».

Ces lettres, au nombre de sept, sont reliées à la fin d'un recueil in-quarto (1), couvert en veau, portant au dos le titre : PIÈCES SUR LE LIVRE DE L'ESPRIT, et sur le plat intérieur un *ex libris* (Pl. III, 2) sous lequel on lit, sur une banderole : EX LIBRIS COLLIN (2). Les armoiries sont représentées par un écu ovale sommé d'une couronne de comte, avec en pointe la croix de l'Ordre de Saint Louis. L'écusson ne montre qu'une couleur, l'azur du champ du chef, et il s'agit plus ou moins d'une armoirie emblématique. En y mettant les couleurs, on peut lire cette armoirie : *de gueules à trois étoiles d'argent, au coq hardi d'or becqué, crêté et membré d'argent mis en cœur, au chef cousu d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or.* On peut lire aussi : *De gueules au coq... accompagné de trois étoiles 2 et 1.*

La première partie du recueil est composée des pièces imprimées concernant l' « Affaire de l'Esprit » (3) ; la seconde partie est manuscrite.

(1) *Bibliothèque de Chartres*, n° 18.019, armoire 20, rayon D.

(2) Hauteur, 5 cm. 3, largeur, 4 cm. 9.

(3) 1° « Arrest du Conseil d'Etat du roi, rendu au sujet du privilège ci-devant accordé pour l'impression de l'ouvrage intitulé, *de l'Esprit*. Du 10 août 1758 ». Paris, imprimerie royale. 1758, 2 p. in-4° ;

2° « Mandement de monseigneur l'Archevêque de Paris, portant condamnation d'un livre qui a pour titre, *de l'Esprit* (1758, 22 novembre, la Roque en Périgord) ». — Paris, C. F. Simon, 1758, 28 p. in 4° ;

3° « Damnatio et prohibitio operis, cui titulus : *De l'Esprit, à Paris chez Durand*, in 4°, 1758. Condamnation et prohibition d'un ouvrage qui a pour titre .. » Bref de Clément XIII. Sainte-Marie-Majeure, 1759, 31 janvier. Texte latin et français. — Rome, imprimerie de la chambre apostolique, 1759, 4 p. in-4° ;

4° « Arrests de la Cour de Parlement portant condamnation de plusieurs livres et autres ouvrages imprimés ». Arrêts des 23 janvier et 6 février 1759. — Paris, P. G. Simon, 1759, 32 p. in-4° ;

5° « Extraits des registres du Parlement du 23 janvier 1759 ». — Paris, P. G. Simon, 32 p. in-4°.

6° « Lettre au R. P.*** [*Berthier Jesuitte*, note de Collin] journaliste de Trevoux » — S. L. N. D. 8 p. in-4°.

Elle renferme, outre les sept lettres d'Helvetius, quatre copies de lettres concernant le livre *De l'Esprit*, une lettre autographe du Père Plesse et la copie, de la main de Collin, d'une autre lettre de ce père jésuite, puis deux copies modernes de la chanson sur l'*Esprit* commençant par ces mots : « Admirez cet écrivain là... » Toutes ces lettres sont adressées « A Monsieur. Monsieur Collin, à l'hôtel de Pompadour, à Versailles ». C'est donc le destinataire lui-même qui a pris soin de faire relier toutes ces lettres avec les pièces imprimées concernant l' « Affaire de l'Esprit » et qui a collé son *ex-libris* sur le plat de la couverture.

Collin, secrétaire et homme d'affaires de Madame de Pompadour depuis 1748, est un personnage connu. Barbier, dans son *Journal historique* nous apprend comment Collin parvint à cette situation de toute confiance :

« On compte à présent à Madame de Pompadour cinquante mille écus de rente. Elle a pris pour intendant de toutes ses affaires, depuis un mois, M Collin. C'est un procureur au Châtelet, garçon fort aimable, âgé de quarante ans, qui, par hasard, était depuis longtemps procureur des père et mère de Madame de Pompadour, c'est-à-dire de M. et madame Poisson. Il était extrêmement employé et considéré dans Paris. Comme Madame de Pompadour a beaucoup de confiance en lui, elle lui a demandé

7° « Determinatio sacrae facultatis Parisiensis super libro cui titulus, *de l'Esprit.* Censure de la faculté de Theologie de Paris, contre le livre qui a pour titre. *de l'Esprit* ». — Paris, Jean-Baptiste Garnier. 1759, 80 p. in 4° ;

8° « Indiculus propositionum extractarum ex libro cui titulus *de l'Esprit*. A Paris, chez Durand, libraire, rue du Foin, M. DCC. LVIII. Qui liber delatus est ad sacram facultatem die prima mensis septembris ejusdem anni ». Paris, Jean Baptiste Garnier, 16 p. in-4° ;

9° « L'Esprit. Chanson sur l'air : Ton humeur est Catheraine » commençant ainsi : O ! incomparable livre que le livre de l'*Esprit !* (*Par le s*(ieur) *Faverot*, note de Collin, renseignement inédit). — 19 couplets. S. L. N. D., 8 p. in-4°.

le sacrifice de son état, avec toutes les grâces possibles, en lui disant qu'elle s'était adressée, à elle même, toutes les objections qu'il pouvait lui faire, c'est-à dire sur l'incertitude de la durée de la faveur où elle est. M. Collin était déjà connu directement du roi pour des affaires particulières de la marquise qui s'étaient traitées à Crécy, ou dans les petits appartements, en sa présence. Collin a de l'esprit, parle bien et est aimable de figure. Il n'a pas laissé que d'être embarrassé et de balancer s'il quitterait un état sûr et qui ne pouvait qu'augmenter. Mais, d'un autre côté, la manière dont cela lui a été proposé, la parole de l'indemniser, l'idée d'une fortune brillante si cela continue, l'ont déterminé à accepter, et il a vendu sa charge. On verra ce que cela deviendra, car il faut convenir que le crédit est au plus haut degré, quoique ménagé avec esprit et prudence, et que c'est à présent la porte pour toutes les grâces (1).

« Le sieur Collin, qui a quitté sa charge de procureur pour se livrer aux affaires de madame de Pompadour, a eu quatre ou cinq sous d'intérêt dans les sous-fermes, dont madame de Pompadour a fait les fonds. Voilà un commencement de fortune fort honnête. Il est logé dans le château de Versailles, et a tous les agréments possibles (2).

« Il est mort, ces jours-ci, à soixante ans environ, un homme rare et extraordinaire dans son état, M. Potier, procureur au Châtelet, dont l'étude, comme procureur, était ordinaire ; mais c'était un homme d'un si bon sens et si consommé dans toutes les affaires de famille, comme

(1) Barbier (E. J. F), avocat au Parlement de Paris, *Journal historique anecdotique du règne de Louis XV* publié par A. de la Villegille, Paris, in-8°, (*Soc. de l'Histoire de France*), t. III (1851), p. 55, décembre 1748.

(2) *Ibidem*, décembre 1749, t. III, p. 106.

partages, comptes, etc., qu'il avait place, avec les avocats, dans tous les plus grands conseils de Paris, princes, ducs et autres grands seigneurs, comme consultant. Il n'arrivait rien, dans les grandes maisons, qu'on ne consultât M. Potier : c'était l'homme à la mode. Il laisse un fils unique et quatre cent mille livres de bien, à ce qu'on dit.

« Si, Collin qui s'est attaché à madame la marquise de Pompadour, pour être à la tête de toutes ses affaires, et qui a un logement dans le château de Versailles et dans l'appartement ou logement de madame la Marquise, n'avait pas quitté sa charge de procureur au Châtelet, il aurait pu espérer de remplacer en partie et, peu à peu, M. Potier, quoique moins habile que lui. Mais madame de Pompadour lui ayant fait avoir un intérêt considérable dans plusieurs sous fermes, sa fortune sera plus rapide et plus grande qu'avec les conseils de Paris et moins pénible (1) ».

Ces quelques lignes de Barbier nous donnent une assez haute opinion de la valeur personnelle de Collin et nous permettent de croire qu'il ne perdit pas trop en abandonnant sa charge puisque sa nouvelle situation était « la porte pour toutes les grâces ». Madame de Pompadour n'oublia jamais les intérêts de son secrétaire-intendant. Outre les revenus sur les fermes qu'elle lui procura, elle lui donnait 6 000 livres de pension et lui laissait cette rente par son testament (2), écrit d'ailleurs par Collin lui-même, le 15 novembre 1757 (3). De son côté, Collin était pour ses amis un protecteur précieux (4). Homme de confiance de « la favorite », très estimé du Roi, il vivait à l'ombre du Pouvoir et savait profiter de cette

(1) *Ibidem*, janvier 1750, t. III, p. 119-120.

(2) Cf. Goncourt (E. et J. de), *Madame de Pompadour*, p. 64 et 306.

(3) Madame de Pompadour mourut à Versailles le 15 avril 1764.

(4) Cf. Marmontel, *Mémoires d'un père*, t. II, (Paris, 1827, in-8°), p. 396.



II. — PORTRAIT DE Mme HELVETIUS

D'après une miniature de la collection Alfred Dutens





Orig. : 0m075 x 0m07. *Cl. Jusselin*

III. — EX LIBRIS D'HELVETIUS PÈRE



Orig. : 0m053 x 0m049. *Cl. Jusselin.*

IV. — EX LIBRIS DE COLLIN



exceptionnelle situation, en homme d'affaires qu'il était, connaissant suffisamment la vie pour ne jamais commettre la moindre maladresse.

Et, en vérité, dans cette « Affaire de l'Esprit », Helvetius ne pouvait avoir un protecteur plus puissant et plus averti que Madame de Pompadour, la grande amie de Voltaire et de Marmontel, celle qui, pour apprivoiser Rousseau, faisait représenter à Fontainebleau et à Bellevue son *Devin de village* et jouait elle-même sous l'habit d'homme de Colin (1). Montesquieu avait été son obligé le jour où elle avait fait supprimer le livre du fermier général Dupin réfutant l'*Esprit des Lois* et Helvetius allait bientôt lui devoir la même gratitude, Les relations de la favorite avec les philosophes sont d'ailleurs fort bien connues (2). Par intérêt et par goût, la maîtresse de Louis XV s'efforçait de protéger et de s'attacher tous ces hommes qui, comme elle-même, constituaient en face de la vieille Cour et de l'Eglise une puissance récente et hétérodoxe, venue d'en bas, et de leur côté les philosophes acceptaient ces avances, souvent par sympathie personnelle, parfois aussi avec quelque arrière-pensée intéressée, heureux qu'ils étaient d'approcher ainsi du Pouvoir et de s'assurer l'appui de Celle qui avait su devenir « l'amie nécessaire » du Roi.

Dès le mois de juin 1758, de nombreux exemplaires de l'*Esprit* étaient répandus dans Paris et le livre commençait à faire « un bruit du diable ». Sans attribuer d'im-

(1) Colin est l'un des personnages du *Devin de village*.

(2) Cf. Goncourt (E. et J. de), *Madame de Pompadour*, p. 132 et ss.; Roustan (M.), *Les philosophes et la Société française au XVIIIe siècle*, Paris, 1911, in-16, p. 83 et ss.; Brunetière (Ferdinand), *Etudes sur le XVIIIe siècle*, Paris. 1911, in 16, p. 293 et ss. ; Uzanne (Octave), *Madame de Pompadour intellectuelle, comédienne et organisatrice de théâtre intime; son influence sur les lettres ; ses relations avec les littérateurs de son temps*, dans le *Mercure de France*, t. XCVI, n° 353, 1er mars 1912, p. 18-43.

portance au privilège du roi du 12 mai et à l'approbation du censeur Tercier, donné le 27 mai, M. Salley, inspecteur de la Librairie, signalait aussitôt la « singularité » de l'ouvrage à M. de Lamoignon de Malesherbes, premier président de la Cour des Aides et directeur de la Librairie. Celui-ci écrivit aussitôt à Helvetius qui reçut la lettre à Voré le jeudi 29 juin, et partit le vendredi pour Paris. Il se présenta chez Malesherbes le samedi 1er juillet, et ne l'ayant pas trouvé, devait revenir le mardi ; mais le 4 juillet il se ravisa et préféra protester par lettre, de ses bonnes intentions. L'auteur de l'*Esprit* écrivait au directeur de la Librairie : « Je n'ay été animé en composant mon livre que du désir d'être utile à l'humanité autant qu'un écrivain peut l'être. Je me suis défié non de mes intentions mais de mes lumières. Je me suis en conséquence soumis à la censure, et ce n'est qu'après avoir été sûr de l'approbation et même du privilège que j'ay fait imprimer mon livre.....

« Je n'ay établi dans mon ouvrage que des principes que j'ay cru conformes à l'intérêt public. Je respecte trop la religion et la vertu pour avoir en intention de rien dire qui blessât l'une ou l'autre Qui que ce soit que vous chargiez d'un second examen peut sur cet article me juger à la rigueur. Je luy abandonne entièrement mon ouvrage..... » (1).

Malesherbes, fort ennuyé de cette affaire, fit mettre quelques cartons au livre et le laissa paraître. Vers le 15 juillet 1758, le public put acheter chez Durand, libraire, rue du Foin, ce gros in-quarto broché en bleu. L'« Affaire de l'Esprit » commence et déjà les Jésuites, après une courte hésitation, sont prêts à agir.

Saint-Lambert, contemporain, ami intime et biographe d'Helvetius dit à propos de ces événements : « Lorsque

(1) Baron Angot des Rotours, *Le bon Helvetius et l'affaire de l'Esprit...*, p. 193.

cet ouvrage parut à Paris, les vrais philosophes l'estimèrent, les petits moralistes en furent jaloux, les gens du monde, en attendant qu'il fût jugé, en parlèrent avec dénigrement. Les hypocrites s'alarmèrent, et avec raison... Les théologiens préparèrent un plan de persécution, qu'ils firent précéder par des critiques..... La haine des molinistes et des jansénistes était alors dans la plus grande activité. Ces deux partis s'accusaient réciproquement de trahir les intérêts de la religion ; et, pour s'en justifier, les uns et les autres se piquaient d'un grand zèle contre les philosophes. Les jansénistes avaient plus de crédit dans le Parlement, et les molinistes à Versailles. Les jansénistes voulaient faire brûler l'auteur du livre, et les jésuites voulaient se faire honneur à la Cour de le persécuter.

« Il faut leur rendre justice : plusieurs d'entre eux étaient amis de M. Helvetius, autant que des jésuites peuvent être amis. Il avait ménagé leur ordre ; et dans son ouvrage, où il se moquait de tant de prédicateurs et de docteurs, il n'avait pas cité un seul jésuite. Ces pères lui en savaient gré ; et d'abord ils parlèrent de son livre avec modération, ils lui donnèrent même quelques éloges ; mais les jansénistes s'étant déclarés les persécuteurs de M. Helvétius, les jésuites prirent bientôt de l'émulation. Le gazetier ecclésiastique se déchaînait contre lui. Bertier ne pouvait plus se taire avec bienséance. Enfin le Parlement était près de sévir ; les jésuites furent humiliés de n'avoir point encore cabalé.

« L'un d'eux (1), ami depuis 20 ans de M. Helvetius (et cette qualité m'empêchera de le nommer), imagina qu'il ferait un honneur infini à lui et à son ordre, s'il pouvait faire rétracter un philosophe. Il ourdit une intrigue contre son ami et son bienfaiteur, et la suivit avec

(1) Le Père Plesse, jésuite.

l'activité et la perfidie affectueuse d'un prêtre de cour » (1).

Saint Lambert est sévère, mais nous constaterons qu'il est bien informé. Il a fort bien compris le danger de cette rivalité des molinistes et des jansénistes et il a raison de penser que le Père Plesse, ce jésuite qu'il n'a pas nommé, n'a pas hésité, dans l'intérêt de son ordre et par prosélytisme surtout, à oublier l'amitié qui le liait à Helvetius. Selon l'expression de Saint-Lambert, le Père jésuite parla d'abord du livre « avec modération », puis ourdit une véritable intrigue, amusante dans ses détails que nous feront connaître les lettres d'Helvétius à Collin.

Helvetius avait adressé à son ami le Père Plesse le livre *de l'Esprit* dès le mois de juin. Nous trouvons dans notre *Recueil* une précieuse copie, de la main même de Collin, de la lettre, en date du 2 juillet 1758, par laquelle le Père jésuite donne à Helvétius ses premières impressions sur l'ouvrage. Voici le texte de cette lettre qui ne nous paraît pas avoir été connue :

Coppie par moy tiree sur l'original d'une lettre du P. Plesses jesuitte l'un des autheurs du Journal de Trevoux a M. Helvetius, dattee du 2 juillet 1758.

Monsieur,

J'ay lu tout votre ouvrage : vous y peignez l'esprit et le génie en homme qui en a toute la plenitude : s'il y en avoit une surabondance possible à l'humanité, je crois qu'on la trouveroit en votre livre. Vous en avés fait en mil endroits l'usage le plus heureux, on ne sauroit trop vous en tenir compte ; mais je ne saurois vous le dissimuler, une debauche d'esprit et de savoir vous a souvent emporte au dela du bien où vous tendies. Avant que de lire votre ouvrage qu'on devore, j'en étois prévenu. Les reproches qu'on vous fait m'étoient revenus du sein du plus

(1) Albert Keim, *Helvetius* (Coll. les plus belles pages), Paris, 1909, in-16, p. 302-303.

grand monde, de ce monde qui, quoyque peu scrupuleux, connoit cependant des règles que les plus grands auteurs doivent le plus respecter quand ils ambitionnent, en visant à l'hutilité publique, la plus flateuse universalité des suffrages. On vous reproche des anecdotes, des images et des peintures voluptueuses qui coulent de votre plume élegante dans vos leçons morales et qui dérogent à ces transports de zèle et d'éloquence dont on ne sauroit trop admirer la force sublime et l'heureuse énergie.

Quoique vous parliés de la religion avec respect et avec estime, il vous échappe des traits qui la blessent : en mil endroits on la croit (1) percée (*sic*) sous des livrées étrangères par par (*sic*) l'art des allusions et des allégories les plus sensibles.

Je ne vous parle point du fond de l'ouvrage: sous les auspices de l'amitié la plus tendre et de la plus haute estime j'espère en disserter avec assés d'égards pour pouvoir, sans vous déplaire, m'acquitter envers le public judicieux de ce qu'il attend. Je serai toujours plus jaloux de conserver les bonnes grâces d'un amy solide que d'éviter la violence de nos ennemis passionnés. Je me flatte de vous dire le reste à Voré, ou j'aspire à l'honneur de rendre mon hommage à Madame Helvetius et à tout son monde.

Je suis avec le plus respectueux dévouement,

Monsieur,
Votre très humble
et très obéissant
serviteur.

Ce 2 juillet 1758.

R. P. Plesse.

A la suscription : « A Monsieur | Monsieur Helvétius en son | château de Voré | à Remalard ». Taxée 4 s. à la poste. »

Le Père Plesse critiquait l'ouvrage, mais il affirmait ses sentiments d'amitié et Helvetius était en droit de le croire et de lui accorder toute confiance.

Entre temps, Helvetius correspondait avec Malesherbes (29 juin 4 juillet), le livre était mis dans le commerce

(1) Il faut probablement lire : *voit percer*.

après quelques changements (vers le 15 juillet) et toute la Cour, le Roi, la Reine et surtout le Dauphin entraient « en fureur (1) » en apprenant le nom de l'auteur de l'ouvrage. Helvetius écrit à sa femme, qu'il a laissée à Voré : « Je suis accablé de critiques : il en pleut, et des plus cruelles. Mais, malgré cela, mon livre se soutient... Je serai encore dix mois en proie à la vile canaille, et cela est triste ; il y a une quantité de gens acharnés contre cet ouvrage, et je t'avoue que cela est désagréable. Oh ! que j'ai vu d'amis me tourner le dos ! Je puis bien le dire : Oh ! mes amis, il n'est point d'amis !..... Toutes les criailleries jésuitiques sont la cause de ce froid (2) ». Les Jésuites en effet n'avaient pas perdu leur temps et le Père Plesse qui, le 2 juillet, garantissait à Helvetius son inébranlable attachement, faisait tout pour l'amener à renier les idées exprimées dans son livre. « Il proposa d'abord à M. Helvetius de signer une petite rétractation qui devait, disait-il, lui ramener les bontés de la Reine, et le préserver des fureurs jansénistes (3) ». Helvetius ne rencontrait d'autre appui que l'inaltérable affection de sa femme. Sa mère, veuve depuis 1755, lui avait fait une « scène » (4) à propos de ce livre qui froissait ses sentiments un peu dévòts et compromettait son crédit auprès de Marie Leczinska. D'autre part, l'avocat général au Parlement, Joly de Fleury, rappelait Malesherbes à ses devoirs en lui écrivant le 6 août : « Il n'est pas, Monsieur, qu'il ne vous soit revenu que le nouveau traité *de l'Esprit* cause dans le public une sensation des plus grandes...

(1) Cf. Collé (Charles). *Journal historique ou mémoires critiques et littéraires, sur les ouvrages dramatiques et sur les événemens les plus memorables, depuis 1748 jusqu'en 1772 inclusivement*, t. II, (Paris, 1807, in-8), p. 251, août 1758.

(2) Keim, *Helvetius, sa vie et son œuvre*, p. 330.

(3) St Lambert, dans Keim (*Les plus belles pages*), p. 203

(4) Keim, *Helvetius, sa vie et son œuvre*, p. 330

On dit tout haut que ce livre attaque ouvertement la religion et sa morale... Ne jugerez-vous pas convenable d'après ce premier jugement du public, qui ne se trompe guère sur des choses qui intéressent autant le bien général de la société, de faire suspendre très rigoureusement la distribution de ce livre ? (1) ». Malesherbes lui répondait le 8 août : « Je n'avais pas attendu l'avis que vous voulez bien me donner pour faire dire au libraire d'en arrêter la vente ». Enfin, le 10 août, un arrêt du Conseil, imprimé avant même que le roi l'eût signé, portait révocation du privilège et suppression du livre dont la vente était formellement interdite. Il fallut céder à la coalition de tous les pouvoirs, se soumettre aux conseils d'amis plus prosélytes que sincères et se rendre aux prières d'une mère. Quelques jours après Helvetius, adressait au Père Plesse une lettre, qui fut rendue publique, et dans laquelle il protestait de la pureté de ses intentions, ainsi qu'il l'avait fait déjà le 4 juillet en écrivant à Malesherbes, mais avec plus de détails. C'était une première rétractation, assez anodine, qui, en somme, ne devait pas trop froisser son amour propre. Il annonce en ces termes l'évènement à sa femme : « Mon affaire commence réellement à bien tourner. Ma mère à vu la Reine, et après avoir beaucoup crié contre mon ouvrage, elle a exigé que je fisse une rétractation. J'y ai consenti pour obliger ma mère, et je l'ai faite hier ; elle est tournée de manière à ne point me faire de tort. Ma mère doit l'envoyer à la Reine, qui me recevra aussitôt en grâce (2) ». En même temps, l'auteur envoyait cette rétractation à Malesherbes (3), afin qu'elle soit approuvée avant d'être imprimée, et lui écrivait le 10 août : « On a désiré que j'écrivisse une lettre au P. Plesse, jésuite, au sujet de mon ouvrage

(1) Baron Angot des Rotours, *Revue hebdomadaire*, 1909, p. 194.

(2) Keim, *Helvetius, sa vie et son œuvre*, p. 333.

(3) Baron Angot des Rotours, *op. cit.*, p. 195.

pour justifier la droiture de mes intentions. Cette lettre est faite, je l'ai montrée au P. Plesse, il en est content ».

Helvetius avait tort de se réjouir, car l' « Affaire de l'Esprit » n'était pas terminée. Le détail des événements nous échappe mais nous comprenons que les démarches des uns et des autres se sont multipliées durant la seconde quinzaine du mois d'août. L'avocat général Joly de Fleury, qui ne désarmait pas, écrivait à Malesherbes le 29 août : « Je doute que sa rétractation, de la manière dont elle est libellée, satisfasse le public .. il peut être dangereux pour lui de ne se rétracter qu'imparfaitement » (1) : et, à la Cour, autour de la Reine, les dévots et les jésuites qui les inspiraient manifestaient plus que jamais leur mécontentement. Le Père Plesse se mit encore une fois du côté des plus forts, et s'arrogeant le rôle d'arbitre de la situation, travailla pour la Cour, c'est-à-dire pour son ordre et pour lui, tout en paraissant servir et conseiller paternellement celui qui jusqu'alors avait eu confiance en lui. « Le jésuite, dit Saint-Lambert, se fit d'abord valoir d'avoir obtenu une espèce de rétractation : mais il en voulait une plus précise, plus détaillée, et surtout humiliante. Il inspirait à la Reine la volonté de l'exiger. Il montrait à M. Helvetius la nécessité de s'y résoudre et n'en pouvait rien obtenir. Il écrivait à l'épouse de M. Helvetius pour l'effrayer ; mais il trouvait une femme courageuse, déterminée à passer avec son mari et ses enfants dans les pays étrangers. Il réussit mieux auprès de la mère du philosophe. Elle fut persuadée que son fils devait à la Reine les démarches que cette princesse lui demandait. Elle insista, et déchira longtemps le cœur de M. Helvetius, sans pouvoir l'ébranler.

« Il croyait s'être exprimé dans son livre avec une

(1) Baron Angot des Rotours, *op. cit.*, p. 196.

bienséance et une réserve qui devaient le mettre à l'abri de la censure. Et de plus il s'était soumis à toutes les formalités juridiques. Il avait eu un censeur royal, dont il avait respecté les jugements. Comment pouvait-il être coupable? Quand même son livre aurait été répréhensible, on ne pouvait s'en prendre qu'au censeur; et c'est ce qu'on fit craindre à M. Helvetius. Il ne pouvait soutenir l'idée qu'il allait être la cause de la disgrâce, peut-être même de la perte d'un homme estimable; et, pour le sauver, il signa ce qu'on voulut.

« Ainsi, pour avoir démontré que l'unique manière de rendre les hommes vertueux et heureux, était d'accorder l'intérêt particulier à l'intérêt général, M. Helvetius fut traité, comme Galilée le fut pour avoir démontré le mouvement de la terre » (1).

Dans les derniers jours du mois d'août, Helvetius signa une seconde rétractation, assez courte, mais très claire, complète, entière, absolue et commençant par ces mots : « Ayant appris que ma Lettre au Père XXX [Plesse] n'avait pas assez fait connaître mes vrais sentiments, je crois devoir lever tous les scrupules qui pourraient encore rester sur ce sujet... » (2). Cette rétractation est annoncée par le duc de Luynes dès le 4 septembre. Cependant, si le public obtenait une satisfaction immédiate, l'autorité ecclésiastique, toujours lente dans ses procédures, continuait à poursuivre le livre qui était déféré le 1er septembre à la Faculté de Théologie, c'est-à-dire à la Sorbonne.

L' « Affaire de l'Esprit » causait donc « une peine cruelle » (3) à Helvetius, mais on ne pensait pas à lui

(1) Saint-Lambert, dans Keim, *Helvetius*. (coll. des plus belles pages), p. 304.

(2) Texte dans Keim, *Helvetius, sa vie et son œuvre*, p. 343 et dans Séverac, *op. cit.*, p. 14-15.

(3) Le mot est de Collé, *op. cit.*, p. 251 (août 1758).

infliger cette peine de mort à laquelle faisait allusion la déclaration royale de 1757 et il put, évitant l'exil, continuer à vivre à son gré dans sa Patrie, ce qui étonnera fort Jean-Jacques Rousseau. En secret, à l'insu de tous les écrivains contemporains généralement si bien informés de ce qui se passait à la Cour, Madame de Pompadour avait pris la défense d'Helvetius auprès du Roi et son intervention, extrêmement opportune, évita peut-être l'exil à l'auteur de *l'Esprit*. Helvetius, retourné à Voré auprès de sa femme, écrivait le 3 septembre à son ami Collin une lettre qui rend évident le rôle bienveillant de la Favorite à l'égard du philosophe. Ce document est aussi un hommage rendu à la sincérité de l'amitié de Collin qui tenait Helvetius au courant de tout ce que l'on disait et faisait auprès du Roi et contribua évidemment à obtenir pour son ami l'appui de Madame de Pompadour.

Voici cette lettre :

Personne ne peut mieux être informé que vous Monsieur et cher amy de ce qui se passe a Versailles a mon sujet.

Mandez moy donc s'il ne reste plus d'impressions contre moy dans l'esprit du Roy, et si je suis a l'abry des coups que peut porter la haine théologique. J'ai toujours aimé le Roy et je serois au desespoir qu'il fut prevenu contre moy. Remerciez bien aussy la personne qui a bien voulu prendre ma defençe. Je lui etois deja attaché par gout, je le suis maintenant par reconnoissançe et en verite la reconnoissançe ne me pezerait pas avec elle : je n'auray qu'a me laisser aller au sentiment tendre que j'ay toujours eprouvé pour sa personne. Je ne vous remercie pas, vous, parce que vous êtes mon amy, et que vous ne voulez pas de remerciments, mais je ne puis m'empecher de vous dire que des amis comme vous sont bien rares.

Dites je vous prie à Madame de (1) que selon le stile de la cour je me jette a ses pieds, mais que ce n'est pas selon l'uzage de cette meme cour pour les mordre, mais pour les baizer

(1) Madame de Pompadour

du meilleur coeur du monde. Adieu mon amy. Aimez moy toujours et portez vous bien.

Je suis avec le plus respectueux attachement

Monsieur et cher amy

Votre très humble
et très obéissant serviteur

A Voré ce 3 septembre 1758. HELVETIUS.

L'adresse (Pl. IV) au dos est formulée « A Monsieur | Monsieur Colin a l'hotel de | Pompadour | a Versailles ». La lettre porte le timbre de la poste au départ: REMALARD. Elle était fermée par le cachet d'Helvetius en cire rouge en partie conservé, figurant 2 écussons à ses armes et à celles de sa femme, le premier étant *de sinople à une colombe d'argent tenant dans son bec un annelet d'or, et posée sur un mont de six coupeaux d'argent mouvant de la pointe* (qui est Helvetius) ; le second *losangé d'or et de sable* (qui est de Ligniville) (1).

Collin a écrit sur la lettre « M. Helvetius. Receue 9 septembre 1758 » (2).

Madame de Pompadour causait souvent avec Collin de « l'Affaire de l'Esprit » ; elle engageait l'auteur à ne pas venir à Versailles où sa présence ferait du bruit. Helvetius de son côté tenait beaucoup à savoir ce que le Roi pensait de son livre et souhaitait que M. Berryer, ministre

(1) La lecture que nous donnons nous a été communiquée par M. le Comte d'Armancourt. Cf. *Histoire généalogique de la maison royale de France... par les PP. Anselme, Ange et Simplicien*, t. IX, 2e partie, par Pol Potier de Courcy (Paris, 1873-81, in-folio), p. 339, où les armes d'Helvetius (Hollande) sont indiquées ainsi : « De sinople à la colombe d'argent, tenant en son bec une bague d'or, et posee sur un mont d'argent ». Ce sont plutôt les armes d'Helvetius père qui sont figurées sur un ex libris dont nous donnons une reproduction (Pl. III, 1). L'écu ovalisé est de l'epoque de Louis XIV. Il est supporté par deux chiens. Hauteur : 7 cm. 5. Largeur : 7 cm. Cf. J. B. Rietstap, *Armorial général*, 2e éd., p. 924.

(2) Il fallut donc 6 jours pour la transmission de cette lettre.

d'Etat (1), appuyé par la Marquise, dissipât toutes les préventions de Louis XV sur son ouvrage. Il espérait voir lui-même Madame de Pompadour en allant à Versailles. Nous lisons tout cela dans une lettre non datée (2) reçue par Collin le 27 septembre (Pl. V) :

Conserver mon amy une ame aussy ferme et aussy pure au milieu de la corruption des cours, c'est Arethuze qui conserve la pureté de ses eaux au milieu des mers ; je vous jure donc aussy, foy de bourgois de Paris, que je suis penetré de la plus vive reconnoissance de tout ce que votre amitié fait pour moy. Vous scavez que j'ay toujours été attaché a Madame de Pompadour, et que je n'avois pas attendu qu'elle me rendit service pour l'aimer ; je suis fort de son avis, je n'ay nulle envie d'aller a Versailles, et j'attendray tant qu'on voudra, je vous avouray même que je ne me sens pas le courage de m'y presenter, il me semble voir toutes les femmes de chambres de la Reine et la pluspart de nos Duchesses attentives a me regarder pour voir si je n'ay pas des cornes sur la tête et une queue au cul. D'ailleurs la 2de lettre qu'on m'a fait faire me paroit vile : et pour peu qu'on me tracasse encor je passerois dans un autre pais, ma femme meme m'y exhorte, elle est outrée de ce qu'on m'a fait et je suis sur d'etre très bien reçu en Angletterre où j'ay des amis.

Monsieur Berrier a lu mon livre, il faudrait scavoir ce qu'il en pense, je crois etre sur qu'il en a dit du bien. Si cela est, il pourroit, appuié de Madame de Pompadour, dissiper les preventions du Roy sur mon ouvrage, luy faire sentir que je n'ay pas attaqué *les grands principes* et que dans tout mon livre je ne preche que la vertu. Je n'y parle point a la verité des vertus crethiennes, parce que je parle a toutes les nations et que toutes

(1) Berryer (Nicolas-René), né à Paris, en 1703, mort le 15 août 1762 ; intendant du Poitou en 1743 ; lieutenant general de police du 22 mai 1747 à 1755 ; ministre de la marine le 1er novembre 1758 grâce a l'appui de Mme de Pompadour, Garde des Sceaux, en 1761.

(2) Helvetius oubliait parfois de dater et de signer ses lettres. Voltaire le lui reproche dans une lettre qu'il lui ecrit le 27 octobre 1760 : « Votre lettre n'etait ni datee ni signee (tom II) »

les nations ne sont pas crethiennes, j'y fonde la vertu sur l'interest parce que notre interest bien entendu nous conduit a etre vertueux (1). C'est uniquement parce que j'ay relevé les abus que les pretres font de la religion en voulant établir l'intolérance que les pretres crient contre moy.

Le Roy est bon ; il n'est point aveuglement soumi aux moines, de plus le Roy entend, ainsy il reviendrat quand on luy montrera la verité Mandez moi ce que vous sçavez de M. le D... (2) S'il est faché et si comme on le dit il ne revient jamais sur le compte d'un homme, vous m'avourez que si j'avois le malheur de survivre au Roy, il seroit facheux d'avoir son maitre pour ennemy et qu'il vaudroit autant plier bagage. Adieu mon amy, je compte toujours sur vous. Si vous trouvez l'occasion de remercier Madame la Marquize, vous me ferez plaisir et vous l'assurerez de mon plus profond respect. Si je reviens à Versailles il faut qu'elle ait encor la bonté de me donner un petit quart d'heure d'audience.

Je suis avec la plus grande estime et le plus sincère attachement Monsieur et cher amy,

Votre très humble
et très obéissant serviteur
HELVETIUS.

Depuis ma lettre écritte j'en ai reçu encor une d'un jésuitte qui semble m'annoncer que la Société voudrait me jouer quelque nouveau tour, je l'attends avec patience, si le Roy n'est pas contre moy il ne pourront me rien faire.

Collin a écrit sur la lettre : « M. Helvetius. J'ay receüe cette lettre le 27 septembre 1758 ». On peut remarquer combien l'auteur insiste sur cette idée qu'il n'a pas

(1) Helvetius a déjà exprimé ces idées dans sa *Préface*, dans sa lettre du 4 juillet à Malesherbes et dans sa rétractation adressée au Père Plesse.

(2) Le Dauphin, né le 4 septembre 1729, fils de Marie Leczinska. Il épousa le 23 février 1745, Marie Thérèse-Antoinette d'Espagne, qui mourut en 1746. Il se remaria le 10 janvier 1747, avec Marie-Joseph de Saxe, qui fut mère de Louis XVI, de Louis XVIII et de Charles X.

« attaqué les grands principes ». Il le disait déjà dans la préface de l'*Esprit*, dans sa lettre à Malesherbes du 4 juillet et dans sa première rétractation au milieu du mois d'août.

Helvetius avait encore bien besoin de l'appui du Roi.

Deux chansons parodiant son livre couraient les rues. L'une, en deux couplets, est assez inoffensive ; elle atteint aussi le censeur Tercier qui était premier commis des Affaires étrangères :

Admirez cet écrivain là
Qui *de l'Esprit* intitula
Un livre qui n'est que matière,
Laire là,
Laire lanlaire,
Laire là,
Laire lanlà.

Le censeur qui l'examina
Par habitude imagina
Que c'était Affaires étrangères,
Laire là, etc...

L'autre chanson, en dix-neuf strophes de huit vers, est, si l'on en croit une note manuscrite de Collin, l'œuvre d'un sieur Faverot (1). Elle est plus tendancieuse et le chansonnier « a des airs de théologien » (2). Les jésuites et les jansénistes n'ont plus aucun ménagement pour Helvetius. Dans son numéro de septembre 1758, le *Journal de Trévoux*, rédigé par le Père Berthier et auquel le Père Plesse collaborait, regrette de n'avoir pas parlé plus tôt et se hâte « de témoigner la surprise et la douleur que ce pernicieux ouvrage cause à toutes les personnes qui res-

(1) Les deux chansons sont dans notre *Recueil*. La première en copie, la seconde en original.

(2) Cf. Keim, *Helvetius, sa vie et son œuvre*, p. 326.

pectent la religion et les mœurs ». A leur tour, les *Nouvelles Ecclésiastiques*, gazette janséniste, dénoncent avec âpreté le livre *De l'Esprit* dans leur numéro du 12 novembre. Quelques jours plus tard, le 22 novembre, l'archevèque de Paris, Christophe de Beaumont, lançait, de son château de la Roque en Périgord un très long mandement portant condamnation du livre *De l'Esprit*.

C'est alors que l'on voit nettement l'autorité royale intervenir en faveur d'Helvétius. Le 3 décembre, une dépêche recommandait à M. Gervaise, syndic de Sorbonne, de faire en sorte que la Faculté de Théologie n'entrât pas dans une censure détaillée du livre *De l'Esprit* (1). D'autre part, Helvetius et sa femme avaient rendu visite, le 7 décembre, à leur parent le duc de Choiseul et lui avaient exprimé l'inquiétude que leur causait la procédure engagée au Parlement. Immédiatement, Choiseul écrivit au comte de Saint-Florentin, secrétaire d'état de la Maison du Roi, et prit même la peine de voir spécialement le Ministre pour cette affaire. Le duc, put, le 9 décembre, assurer à Helvetius qu'il pourrait être tranquille et que l'arrêt du Parlement ne porterait pas son nom (2). Le procureur général était lui aussi averti, le 10 janvier 1759, de ne rien faire sans avoir reçu des ordres supérieurs (3). La protection de Madame de Pompadour fut au moins aussi utile que celle de Choiseul et dans une lettre reçue par Collin le 18 décembre Helvetius se déclare pénétré de reconnaissance à l'égard de son ami :

Ma femme fut hier a Versailles, Monsieur et cher amy, elle comptoit vous y voir et vous y remercier ; elle vous demanda

(1) Keim, *Ibidem*, p. 383. L' « Indiculus propositionum extractarumen libre cujus titulus *de l'Esprit* », venait d'être imprimé par les soins de la Faculté de théologie qui l'avait adressé au Roi.

(2) Keim, *Ibidem*, p. 380.

(3) Keim, *Ibidem*, p. 383.

deux fois chez Madame de P. (1) et ne se souvint point que vous logiez a l'hotel de P. (2) et elle vous manqua, elle est penetrée comme moy de reconnoissançe, elle iroit vous voir a Paris si elle scavoit le jour que vous y serez, pour moy je crois devoir attendre que tout soit fini pour vous aller remercier.

Je suis avec tout l'attachement et la reconnoissance la plus vive.

Monsieur et cher amy,

Votre très humble
et très obéissant serviteur,
HELVETIUS.

On lit au dos de la lettre qui conserve la trace du cachet de cire rouge :

« A Monsieur | Monsieur Colin a l'hotel | de Pompadour | A Versailles. »

En haut, Collin a écrit la date de réception : « M. Helvetius, 18 décembre 1758. »

Au milieu de tous ces ennuis, la mort de Madame de Grafigny survenue le 12 décembre apportait à Madame Helvetius un deuil vivement ressenti. Bien qu'il pût compter sur le Roi, Helvetius comprenait que les grands corps constitués, la Sorbonne, le Parlement, ne renonceraient pas aux formalités de leur procédure habituelle, aussi cherchait-il encore parmi ses quelques amis très sûrs un appui indispensable. Il écrivait plusieurs lettres à l'abbé Chauvelin, chanoine de Notre-Dame et conseiller au Parlement de Paris, ennemi acharné des jésuites. Il lui rappelait que le Dauphin était prévenu contre lui au point de n'en jamais revenir et lui demandait son intervention à la Sorbonne et au Parlement (3). Afin de mon-

(1) Pompadour.
(2) Pompadour.
(3) Keim, *Helvetius, sa vie et son œuvre*, p. 381-382.



Original : 0m 14 x 0m 10. *Cliché Barooüda.*

V. — ENVELOPPE D'UNE LETTRE D'HELVETIUS A COLLIN
AVEC CACHET AUX ARMES D'HELVETIUS

(Lettre du 3 septembre 1758)

PLANCHE IV



pas laissé la verité le tems de parvenir jusqu'a luy. adieu Monamy

je pars pour [illegible] je suis tres faché que le ~~respect~~ respect que j'ay pour

Madame la marquise m'empeche d'exprimer aussy vivement que je le

fais tous les sentiments qu'elle m'a inspirés, faites mille compliments je

vous prie a notre amy L. a qui j'ay aussy tant d'obligation, je crois qu'il

seroit bon que le Roy lut ce morceau du journal italien.

Aimez moy toujours et croiez bien persuadé de la reconnoissance de

l'estime de l'amitié et de l'attachement avec lequel j'ay l'honneur d'etre

a l'honneur et cher amy votre tres humble et tres obeissant

serviteur

Helvetius

Original : 0m 18 x 0m 13

VI. — AUTOGRAPHE D'HELVETIUS

(Lettre de fin septembre 1758)

PLANCHE V



trer à l'abbé que des sympathies lui restaient dans l'église. Helvetius lui adressait une lettre du Cardinal Passionei, datée du 20 décembre et dont le recueil de Collin renferme une copie d'un caractère authentique :

Rome, ce 20 décembre 1758.

Je suis plus sensible que je ne puis l'exprimer, Monsieur, aux marques d'attention que vous voulez bien me continuer, et c'est avec plaisir que je vois les mesures que vous avez prises pour étouffer les mauvaises impressions que votre livre auroit pu faire ; et ce n'est point du tout d'après votre ouvrage de l'Esprit que je juge de vos sentiments, mais bien d'après les deux lettres que vous avez données en conséquence et qui doivent convaincre le public de la droiture de vos intentions comme j'en suis convaincu moi-même. On peut tomber dans l'erreur par des expressions hazardées, mais il est bien louable de s'en relever et de se rétracter avec autant de docilité que vous avez fait de tout ce qui pouvoit être susceptible de mauvaises interprétations. Je vous en fais bien sincèrement mon compliment et que (*sic*) je suis du meilleur de mon cœur avec une estime bien distinguée, Monsieur, très parfaitement et entièrement à vous. *et sans la moindre réserve.*

R. Card. Passionei.

Au bas de cette copie Collin a écrit : « J'ai vu et lu l'original de cette lettre. Tout le corps est de la main d'un secrétaire à l'exception des mots *et sans la moindre réserve*, qui sont de la même main que la signature ».

Helvetius semble avoir vu dans cette lettre, absolument conforme à l'esprit de l'Eglise, de la bienveillance là où il n'y avait que de la politesse à l'égard d'un étranger ; d'ailleurs, c'est ce même Cardinal Passionei, ancien Grand Inquisiteur à Malte qui, un mois plus tard, le 31 janvier 1759, souscrira le bref de Clément XIII, « *Injuncti nobis.....* », portant condamnation et prohibition du livre intitulé *de l'Esprit* qui, « sous les dehors

(1) Elle est invoquée dans l'*Arrêt du Parlement*, pages 26 et 28.

d'un langage étudié, ouvre le chemin le plus large pour conduire les âmes à la perdition ».

Le Parlement commençait à comprendre qu'il pouvait condamner le livre mais qu'il ne devait pas toucher à l'homme. Helvetius et le censeur Tercier durent présenter au Parlement une rétractation spéciale, mais le philosophe espérait que grâce à l'intervention de son ami Chauvelin, cette troisième rétractation, du 21 janvier 1759, resterait au Greffe et ne serait pas imprimée (1). Le 23 janvier, des commissaires furent nommés pour examiner le Livre et le 6 février suivant la Cour de Parlement engloba l'*Esprit* dans une condamnation générale qui frappait plusieurs ouvrages parmi lesquels l'*Encyclopédie* et la *Religion naturelle* de Voltaire. Tous les « philosophes » étaient atteints par cet arrêt. Le samedi 10 février, le livre de l'*Esprit* fut lacéré et brûlé au pied du grand escalier du Palais.

De son côté, la Faculté de théologie poursuivait l'examen du livre, dressait un réquisitoire impitoyable et publiait sa « censure » le 9 avril.

Tous les pouvoirs avaient donc sévi. Le Pape, la Faculté de Théologie, l'Archevêque de Paris, le Parlement avaient successivement condamné l'ouvrage et prohibé sa lecture : mais au fond, chacun comprenait que l'auteur ne s'était rétracté que par nécessité et l'avocat Barbier, dans son *Journal*, en 1759, exprime le sentiment de tous en écrivant : « Voilà, comme l'on voit, une grande déclaration contre les philosophes de ce siècle, tant M. Helvetius que MM Diderot et d'Alembert... Tout cela se réduit à faire brûler le livre de *l'Esprit*, dont il y a eu deux ou trois éditions, sans aucune punition contre l'auteur ni le censeur, et à l'égard de *l'Encyclopédie*, pour les sept volumes imprimés, à un examen très difficile et très long

(1) Cf Keim, *Helvetius, sa vie et son œuvre*, p. 391.

par neuf personnes... » Toutes les forces hostiles à l'esprit philosophique s'étaient coalisées et le résultat de leurs efforts était pratiquement nul. Les plus fermes soutiens de la Religion et de l'État monarchique avaient raison d'envisager l'avenir avec inquiétude.

Seuls les Jésuites ne désarmaient pas. En janvier 1759, Helvetius (1) reçut l'ordre de se défaire de sa charge de maître d'hôtel ordinaire de la Reine et le censeur Tercier dut abandonner ses fonctions. Dans son *Journal*, à la date du 2 février, Barbier écrit : « On dit que c'est l'ouvrage de M. le Dauphin pour empêcher qu'on ne fasse aucun ouvrage contre la religion et les mœurs » ; mais le Dauphin et la Reine étaient directement inspirés par les Jésuites, et Saint-Lambert n'a pas tort en disant : « Ces rigueurs furent l'ouvrage des Jésuites » (2).

La situation des Jésuites en cette année 1759 est fort bien connue. Ils sont maîtres absolus de la Reine, du Dauphin et de leur entourage. Tous les mémoires du temps le répètent. Loin d'abandonner Helvetius à sa tranquillité, les Jésuites, voulant réaliser le vœu exprimé par l'Archevêque de Paris et par la Faculté de Théologie, essaieront, en s'appuyant sur la Cour dévote, d'amener l'auteur de *l'Esprit* à un complet repentir, à un désaveu absolu de ses œuvres, à une soumission totale aux Révérends Pères. Le Père Plesse continuera à mener toute cette affaire et les lettres recueilles par Collin nous feront connaître le détail parfois comique de ses intrigues.

Changeant de tactique, quelques adversaires d'Helvetius, l'abbé Joannet entre autres, dans le *Journal Chrétien*, essayaient de faire croire que l'auteur de *l'Esprit* exprimait dans son livre la pensée d'autrui et était l'instrument

(1) Cf. Keim, *Ibidem*, p. 422.
(2) Saint-Lambert, dans Keim (Les plus belles pages), p. 304.

inconscient d'une conjuration antichrétienne (1). Cette accusation désobligeante, insinuée déjà par le Procureur général Joly de Fleury, et rappelant certains propos tenus par Madame de Grafigny, par Madame du Deffand ou Madame de Beauvau, ou par d'autres personnes qui n'avaient retenu de *l'Esprit* que les lieux communs et les citations d'auteurs, froissait vivement Helvetius, aussi, en août 1759, sa femme intervint elle auprès de M. de Malesherbes, directeur de la Librairie, pour obtenir la modération sinon le silence du rédacteur du *Journal Chrétien* (2).

Cependant Helvetius recueillait tous les écrits donnant un compte rendu élogieux de son œuvre et les adressait à Collin, c'est-à-dire à Madame de Pompadour, pour « justifier sa protection » et avec l'espoir que le Roi aurait communication de ces documents. Une lettre reçue par Collin le 29 septembre 1759 annonce l'envoi d'un extrait de ce genre et nous montre combien Helvetius tient à la bonne opinion du Roi :

Monsieur et cher amy,

« Puisque Madame de Pompadour me protege, je crois devoir justifier sa protection. Je vous envoie donc la traduction d'un journal italien qui se débite dans le pais (3). Vous y verrez que l'on

(1) Baron Angot des Rotours, *op. cit.*, dans la *Revue Hebdomadaire*, p. 198, note 1.

(2) *Ibidem*, p. 198-199.

(3) Cette traduction est conservée dans le recueil de Collin. Elle est intitulée : « Jugement que le journal italien intitulé *Estrutto della litteratura europea per l'anno 1759, tomo I, gennajo, febbrajo, marzo* : C'est-à-dire, Precis des ouvrages de litterature de l'Europe pour l'année 1759. Tom. 1. Janvier, fevrier, mars ; a porte du livre de l'Esprit après avoir donne l'extrait de cet ouvrage, page 36 ». Suit le texte italien et en regard, la traduction française : « C'est un ouvrage qui, infailliblement apportera un grand avantage à l'humanité, qui lui fournira des lumières telles que si on en veut faire usage non seulement on se connaîtra mieux, mais on apprendra

n'y croit pas mon livre aussy dangereux qu'on l'a voulu persuader icy, ce n'est pas les eloges que ce journal me donne qui m'engage a vous l'envoier, mais le desir de vous faire voir, que dans un pais aussy superstitieux que l'Italie, et ou les pretres sont armés du flambeau de l'Inquisition, j'aurais vraisemblablement été moins maltraitté qu'icy.

Ou en étois je, si Madame de Pompadour ne m'eut pas protégé, si le Roy eut été moins juste et moins bon, s'il eut d'abord preté l'oreille au cry de mes ennemis, et si la suspension d'esprit, qualité si rare dans les hommes, si necessaire dans un souverain, et qui forme en partie le caractere du Notre, n'eut pas laissé a la vérité le temps de parvenir jusqu'à luy. Adieu mon amy je pars pour Voré, je suis tres faché que le respect que j'ay pour Madame la Marquize, m'empeche d'exprimer aussy vivement que je le sens tous les sentiments qu'elle m'a inspiré ; faites mille compliments je vous prie a notre amy Q. a qui j'ai aussy tant d'obligation ; je crois qu'il seroit bon que le Roy lut ce morceau du journal italien.

Aimez moy toujours, et soiez bien persuadé de la reconnoissance, de l'estime, de l'amitié et de l'attachement, avec lequel j'ai l'honneur d'ètre, Monsieur et cher amy.

Votre tres humble
et tres obeissant serviteur,

HELVETIUS.

à diriger, selon la morale, toutes ses actions. L'auteur néanmoins (disons même le grand auteur) ne sera peut-être pas satisfait d'avoir publié cet admirable production, parce qu'elle est du genre de ces ouvrages qui, en illuminant le genre humain, sont la cause de la ruine de leurs auteurs.

M. Helvetius cependant doit se réjouir, étant très assuré de la reconnaissance et de la grande estime qu'auront pour lui les vrais sçavants, c'est-à-dire ceux qui concevant bien ses grandes idées, cette brillante lumière qu'il a répandue sur cette variété de sujets intéressants qui constituent son ouvrage, sauront excuser ses légères négligences qui se peuvent trouver dans un ouvrage d'un si grand mérite, et qui ne sont autre chose que des suites nécessaires de l'humanité ».

En haut de la lettre, Collin a mis la date de réception : « 29 septembre 1759 ».

Cet ami commun auquel Helvetius adresse « mille compliments » en le désignant seulement par la première lettre de son nom, est le médecin de Mme de Pompadour, le philosophe Quesnay, créateur du système physiocratique, et c'était pour l'auteur *De l'Esprit* un protecteur non moins utile que Collin. Mais laissons la parole aux de Goncourt ; « Bizarre opposition ! Tandis que l'antichambre de la Reine retentissait de supplications et de prières appelant naïvement les punitions du ciel sur la tête de Voltaire, il y avait dans Versailles, dans ce palais de Louis XIV, le sanctuaire de la royauté, un petit appartement attenant à l'appartement de Mme de Pompadour, où toutes les théories menaçantes pour la royauté, le clergé, la noblesse, prenaient voix et grandissaient dans la fièvre et la révolte de paroles de mort. Ce petit appartement, cet antre d'honnêtes gens, le premier domicile de l'économie politique était habité par le *maître*, ainsi les disciples appelaient le docteur Quesnay (1), que sa discrétion, lors d'une attaque d'épilepsie de la comtesse d'Estrades, avait mené à la faveur de Mme de Pompadour, et de la faveur de Mme de Pompadour au poste de médecin consultant du roi. Arrivé là, Quesnay était devenu une espèce de favori. Le roi lui avait donné des armes de sa composition : trois pensées qu'il avait prises, un jour, dans un vase de fleurs sur la cheminée de la marquise, disant au médecin avec sa grâce charmante : « Je vous donne des armoiries parlantes »... C'était-là, dans l'appartement du médecin de la Pompadour, que le premier club agitait pour la première fois la déchéance de l'Eglise et de la monarchie (2). » Les

(1) Son portrait est dans l'ouvrage des frères de Goncourt, p. 182

(2) Goncourt (E. et J. de), *Madame de Pompadour*, (Paris 1888, in-4°), p. 182-184.

frères de Goncourt sont en général très sévère pour Quesnay et pour tous les philosophes, mais il est bien vrai qu'autour du physiocrate se réunissaient souvent les plus hardis penseurs du temps et Helvetius était du nombre. « Au rez-de-chaussée (1), le roi assiste, silencieux et ennuyé aux délibérations de ses ministres ; la marquise est là, qui écoute et décide ; tout à l'heure elle viendra surprendre les raisonneurs intrépides qui donnent la réplique au docteur Quesnay, ou, quand ses occupations l'empêchent de leur rendre visite, elle demandera à Mme du Hausset si elle a assisté au concile du jour et si elle peut lui donner des nouvelles de ses protégés (2). » C'est alors que Voltaire, écrivant à Helvetius le 13 août 1759 et lui demandant le nom du libraire qui a imprimé l'ouvrage en anglais, lui dit :

« Je ne me console point que vous ayez donné votre livre sous votre nom ; mais il faut partir d'où l'on est.

« Comptez que la grande Dame (3) a lu les choses comme elles sont imprimées, et qu'elle n'a point lu le Repentir du grand Fénelon... » (4).

(1) Roustan (M.), *Les Philosophes et la Société française au XVIIIe siècle*, Paris, 1911, in-16, p. 93.

(2) Dans ses *Mémoires d'un père* (Paris, 1827, in-8 ; t. Ier, p. 286), Marmontel contemporain d'Helvetius qu'il avait connu chez Madame de Tencin (t. I, p. 206) et chez le baron d'Holbach (p. 225), écrit :

« Tandis que les orages se formaient et se dissipaient au-dessus de l'entresol de Quesnai, il griffonnait ses axiomes et ses calculs d'économie rustique, aussi tranquille, aussi indifférent à ces mouvements de la cour, que s'il en eût été à cent lieues de distance. Là-bas on délibérait de la paix, de la guerre, du choix des généraux, du renvoi des ministres et nous, dans l'entresol, nous raisonnions d'agriculture, nous calculions le produit net, ou quelquefois nous dînions galment avec Diderot, d'Alembert, Duclos, Helvetius, Turgot, Buffon ; et Madame de Pompadour, ne pouvant pas engager cette troupe de philosophes à descendre dans son salon, venait elle-même les voir à table et causer avec eux ».

(3) Madame de Pompadour.

(4) Edition des œuvres d'Helvetius, t. V (Londres, 1781, in 8o), p. 232. C. Keim, *Helvetius, sa vie et son œuvre*, p. 449-450.

On ne saurait vraiment douter de l'influence qu'a pu avoir sur l'esprit de Louis XV le voisinage et la présence constante de ce monde si nouveau, dont les propos lui étaient répétés par Mme de Pompadour. Ces idées neuves amusaient sans doute l'ennui de ce roi qui, en tolérant leur libre expression autour de lui, ne s'apercevait pas qu'il se laissait vaincre par elles.

Dans une lettre non datée, mais qui a dû être expédiée dans les premiers jours du mois d'octobre 1759, Helvetius insiste encore auprès de Collin pour savoir si le roi et Mme de Pompadour ont lu l'extrait du journal italien qu'il lui avait transmis par l'intermédiaire d'un « monsieur Le Roy » qui est vraisemblablement Ch. Georges Leroy, lieutenant des chasses du parc de Versailles, connu comme collaborateur à l'*Encyclopédie* et auteur de l'*Examen des critiques du livre intitulé de l'Esprit*, publié à « Londres, 1759 » et consacré à l'apologie de l'ouvrage d'Helvetius :

Monsieur et cher amy,

Monsieur Le Roy vous a remis une lettre de ma part avec l'extrait d'un journal italien ; ozerois je vous demander si vous en avez fait uzage, et si les deux personnes considérables (1) que je desirois qui le lussent, ont jetté les yeux sur cet extrait et si cela a fait quelque impression. J'en reçois tres souvent de pareil des autres pais, mais je ne vous les enverroy pas, a moins que vous ne crussiez necessaire. Je scais qu'on a la bas bien d'autre chose a penser qu'a de pareilles mizeres, mais aussy comme cela ne leur coute qu'une minute d'attention, et je souhaite que cette minute me soit favorable et detruise toutes les impressions defavorables qu'on leur avoit donné de moy. Je connois votre cœur, je scais que vous vous faites une affaire d'obliger votre amy, et je m'en repose entièrement sur vous.

A propos d'affaires, on arrete le paiement des billets des fermes

(1) Le roi et Madame de Pompadour.

et des rescriptions et j'ay une partie de ma fortune sur ces effets, ma mere ayant tous ses biens sur mes terres : je vous avoue mon amy qu'il serait triste pour moy d'avoir ete persecuté l'année passée et d'etre ruinée celle cy. Vous etes plus a portée que qui que ce soit par vos lumieres et votre place de scavoir a quoy on en veut venir. Peut on esperer que ces effets reprendront leur cours ou faut-il s'attendre a etre ruiné. Je ne scais pas comment des devots peuvent si ouvertement violer la loy naturelle. Je vous avoue que je suis tres inquiet non pas tant pour moy que pour ma femme. Adieu mon amy, aimez moy. Portez vous bien et permettez moi de vous assurer de la vive reconnoissance et de l'attachement inviolable avec lequel j'ay l'honneur d'être

Monsieur et cher amy,

Votre tres humble
et très obéissant serviteur

HELVETIUS.

Pourroi je vous prier de me mettre
aux pieds d'une certaine Dame (1).

Au dos de la lettre qui conserve la trace du cachet de cire rouge on lit l'adresse : A Monsieur | Monsieur Collin à l'hotel de | Pompadour | à Versailles, et le timbre de la poste : REMALARD.

Helvetius confie donc à Collin ses ennuis d'ordre matériel. Très inquiet au sujet de la suspension du paiement des billets des fermes, il attend de la part de son ami, toujours bien informé, des renseignements capables de le rassurer.

Pendant ce temps, le Père Plesse intriguait et s'agitait dans un monde assez louche de courtisanes et de pécheresses repenties. Le cœur de ces personnes est envahi par l'amour du prosélytisme à l'heure où d'autres passions ne peuvent plus y éclore. Le Révérend Père, qui n'igno-

(1) Madame de Pompadour.

rait pas cet état d'âme, avait l'art de s'en servir au profit de sa cause. Il avait intéressé Madame de Scieux, courtisane de second ordre (1), à la conversion d'Helvetius et les lettres qui nous relatent ces événements sont assez curieuses. Le Père Plesse écrivit à Madame de Scieux, le 10 octobre 1759 (Pl. VI) :

Madame

P. X (2).

La personne dont vous me parlez m'a dit qu'elle alloit passer l'hyver à sa campagne (3) : j'ai taché de l'en détourner et de l'engager à revenir à Paris au tems ordinaire. Je ne sais ou il prend ses conseils ; la source n'en est pas trop bonne, il faut prier Dieu d'avoir pitié de cette ame égarée.

Je ne puis guères savoir l'affaire du muet : il faudroit interroger ses voisins, je n'ai point de caractère pour me charger d'une commission si délicate. Si le traitement qu'on lui a procuré est injuste, le tems de façon ou d'autre devoilera l'injustice. Il ne me convient pas de me mêler de ces sortes d'affaires. Je suis avec respect

Madame

Votre très humble et très obéissant serviteur

Ce 10 octobre 1759. R. P. Plesse (4).

L'adresse au dos est formulée : « A. Madame | Madame de Scieux. Rue de la | Harpe | A Paris. »

Après « Scieux » Collin a écrit en interligne : « maquerelle de son métier » ; et après « Harpe » : « vis-à-vis les Jacobins ».

(1) D'Argenson, dans ses *Mémoires* (t. VIII, 1856, p. 394-395), dit en décembre 1754 : « L'on se plaint de l'augmentation des courtisanes publiques et de la débauche affreuse de Paris. L'on dit que la police inscrit les courtisanes, et qu'il y en a aujourd'hui plus de trente mille ainsi inscrites ».

(2) C'est-à-dire *Pax Christi.*

(3) Au château de Voré.

(4) Le nom Plesse se termine par un paraphe qui pourrait être considéré comme la lettre *s*.

Cette lettre arriva entre les mains de Collin qui la fit parvenir aussitôt à Helvetius. Le 15 décembre suivant, l'auteur de l'*Esprit* adressait à son ami une longue lettre dans laquelle il lui contait son aventure et reconnaissait qu'il s'agissait de lui dans la première partie de la lettre du Père Plesse (Pl. VII) :

A Voré, ce 15 décembre 1759.

Je ne puis vous exprimer, mon cher amy, combien je suis sensible aux marques d'amitié que vous ne cessez de me donner. J'avois a coeur je vous l'avoue, de prouver a Madame de P. que je n'etois pas tout a fait indigne des bontes qu'elle m'avoit accordé. Je crois qu'en pareil cas il est du devoir d'un honete homme de justifier sa protectriçe, c'est presque la seule maniere dont je puisse luy marquer ma reconnoissance. mettez moy donc a ses pieds que je baise du meilleur coeur du monde. Je n'imagine pas mon amy que ce soit icy (1) qu'on m'accuze d'avoir tenu des colloques ou des assemblées. Nous y sommes seuls ma femme et moy, et n'y avons vu que du Tartre (2), un avocat des amis de ma femme et des miens, qui ont passé quelques jours avec nous (3).

Je vous diray donc que la lettre que vous m'envoiez et dont la 1re partie seule me regarde est du pere Plesse. Voicy l'histoire. Une femme jadis maquerelle et pour qui j'avois par conséquent une certaine vénération, me pria de passer chez elle lorsque la Reine me fit defaire de ma charge. Je me rendis chez elle a sa première ou 2de sommation. Pourquoy vendre votre charge me dit-elle en entrant. Parce qu'on ne veut pas de moy repondis-je. Je puis tout a la Cour reprit elle et je veux vous y remettre en graçe. Qui se douteroit dis je en regardant les meubles de son

(1) Au château de Voré.

(2) M. Du Tartre, notaire au Châtelet, était le notaire d'Helvetius et passait aussi des actes pour Madame de Pompadour. Cf. Keim, *Helvetius, sa vie et son œuvre*, p. 178-179 et les frères de Goncourt, *Madame de Pompadour, passim.*

(3) Après le mot Tartre, le texte portait *et* qui a été barré. Le verbe *ont* a été laissé au pluriel.

quatrième que vous y fussiez si puissante. Depuis tout sur Madame la Duchesse de Villars, par consequent sur l'abbé de St Cyr, M. le Duc de Lavauguyon, M. le D. et la R. Le début piqua ma curiosité et il me parut drole qu'une maquerelle se vanta de son credit sur les Saints. Quoique je ne cru pas d'abord un mot de tout ce qu'elle me contoit elle me dit cependant des choses si singulieres, elle etoit si bien informée de mon affaire, dont elle avoit disoit elle eté instruite par les gros bonnets des jesuittes entre lesquels elle nomma le pere Plesse ; qu'il me prit envie de m'assurer du fait. Je la defie de faire venir chez elle le pere Plesse, qui a mon grand etonnement s'y rendit deux jours apres et qui m'assura qu'il ne tiendroit qu'a moy de me raccomoder avec la Reine. Comme j'étois alors a ma terre de Brie (1) et que je ne faisois qu'un voyage tous les deux mois de quatre ou cinq jours a Paris, vous jugez bien que je ne l'ay pas vu souvent, mais a mon dernier voiage du mois de septembre a Paris je l'allay voir a mon ordinaire parce qu'elle me divertit reellement, alors elle m'assura que si je voulois me livrer aux jesuittes ils me feroient avoir quelle place je voudrois. Que je ne devois pas m'etonner du bruit qu'avoit fait la Cour devote, que ce n'etoit entre les mains des jesuittes que des marionnettes dont ils tenoient les fils, et qu'ils faisoient agir et penser a leur grez, mais que sans eux je ne devois rien esperer, que M. de Choiseul, M. le Prince de Beauveau, M. le duc d'Ayen (2), le Roy luy-même ne pourroit rien pour moy, qu'ils gouvernoient la France comme l'ame le corps sans que les membres qu'ils gouvernent s'en apperceussent, qu'il n'y avoit point de tetes a Versailles ni de ministres en état de leur résister. Voila a peu pres l'extrait de son long discours. Je vis encor le lendemain chez elle le pere Plesse, parce qu'il me

(1) Au château de Lumigny, Seine-et-Marne, canton de Rozoy-en-Brie.

(2) Ayen, Corrèze, arrondissement de Brive. Louis, fils d'Adrien-Maurice de Noailles, d'abord comte d'Ayen, puis duc par érection de février 1737, naquit à Paris le 21 avril 1713 et mourut dans cette ville le 22 août 1793. Il devint maréchal de France le 10 mars 1775. Il était très aimé de Louis XV, près duquel il se trouvait lors de l'attentat de Damiens (5 janvier 1757). Il épousa Mlle de Cossé-Brissac (guillotinée le 22 juillet 1794).

paroissoit toujours plaisant de faire venir un jésuitte chez une maquerelle. Ce pere me dit que si je revenois a Paris a la Saint-Martin, on adouciroit tout la bas. Mais comme je ne me fie point aux jésuittes, et que d'ailleurs je ne veux ni faire de bassese ni jouer l'hipocrite comme ils voudroient que je le fis, je ne me suis point rendu a ses conseils. Vous sentez bien que je ne vous donne icy que l'abregé d'une tres plaisante histoire dont je ne vous cacheray rien et dont les détails vous feront rire. J'iray a Paris le 15 de janvier, je compte vous y voir ainsy qu'a Versailles ou je me flatte de pouvoir faire ma cour a Madame la marquize. Voila le premier de mes desirs je ne me soucie gueres du reste. Au reste je vous prie que tout cecy ne vous passe point. Les jésuittes s'en vengeroient sur cette pauvre maquerelle, et je serois en verite au desespoir de faire tort a aucune personne de son etat et surtout a elle. Si vous croiez devoir en parler a Madame de (1) demandez luy le plus grand secret. Adieu mon amy j'ay bien peur que mon bavardage ne vous ait ennuié je me hate de finir. Vale et me semper ama. Ma femme vous fait mille compliments.

Cette lettre écrite à un ami sûr est absolument sincère. Helvetius a beaucoup fréquenté le demi-monde et il est d'une génération aimant les « tournées des grands ducs ». Il reconnait et apprécie l'utilité de ce monde spécial en raison des distractions et des plaisirs qu'il lui a procurés durant sa brillante jeunesse et avoue pour cette partie de la société une « certaine vénération ». Tout cela est bien dans l'esprit de ses écrits et particulièrement de ses notes autographes publiées par Albert Keim. Dans ses voyages à Paris, Helvetius adresse à sa femme des épitres passionnées, mais il ne croit pas porter atteinte à l'affection conjugale en rendant plusieurs fois visite à Madame de Scieux qui le « divertit réellement ». D'autre part, le Père Plesse qui connaît l'influence des conversations particulières et est de ceux qui, se passionnant étroitement

(1) Blanc dans la lettre. Il s'agit de Madame de Pompadour.

pour une idée, arrivent à espérer trop facilement les défaillances de l'adversaire, n'hésite pas a compromettre sa dignité en fréquentant une courtisane, heureuse, quant à elle, de rehausser sa dignité en s'occupant de ces affaires sérieuses. D'ailleurs le monde et le demi-monde se touchaient d'assez près et quelques conversations suffisaient pour établir des relations qui eussent semblé impossibles. Madame de Scieux parla beaucoup sans doute, se vanta au Père Plesse, comme elle se vantait en présence d'Helvetius, et le jésuite, n'oubliant pas que le Christ avait tout pardonné à Madeleine, pensa que la fin justifierait les moyens et se lança dans cette aventure. Il nous semble que le roi n'a rien dû ignorer de tout cela. La lettre du Père Plesse tomba entre les mains de Collin qui, avant de l'adresser à Helvetius, la montra sans doute à Madame de Pompadour. Louis XV, on le sait, n'avait guère le respect du secret de la correspondance, et le goût passionné de l'intrigue justifiait alors toutes les indélicatesses.

Oubliant les quelques plaisanteries renfermées dans la lettre d'Helvetius et le caractère comique de la situation, nous sommes aussitôt frappés par la description saisissante qui y est faite du rôle et du pouvoir des Jésuites à cette époque. Et, en vérité, Madame de Scieux n'exagérait rien en révélant leur autorité sur l'esprit du Dauphin, de la Reine Marie Leczinska et de la Cour. Tout le monde le savait et c'était chose admise. Le Dauphin a été « élevé à la bigoterie par tout ce qui l'entoure (1) ». L'abbé de Saint-Cyr, son ancien sous-précepteur, est devenu « son seul conseil » (2). Madame de Villars a « infiniment d'esprit » (3), c'est une « ancienne coquette » (4), elle

(1) Argenson (Marquis René d'), *Journal et mémoires*, édit. Bathery (*Soc. de l'Hist. de France*), t. VII (1865), p. 314, 4 oct. 1752.

(2) *Ibidem*, t. V (1863), p. 457, 5 mai 1749.

(3) *Journal de Barbier*, t. II (1849), p. 330, septembre 1742, après le 13.

(4) Barbier, *Ibidem*.

était « auparavant comme toutes les femmes de la cour » (1), mais elle « s'est mise dans la dévotion » et est devenu « bigote des jésuites » (2). M. de la Vauguyon est un ami intime de l'abbé de Saint-Cyr (3) un « grand dévôt » (4), « grand bigot » (5), « le plus favori des menins » (6) de M. le Dauphin. C'est un monde « de dévòts en apparence mitigés, mais au fond, très molinistes et qui croyent que la Constitution (7) va triompher et revoir les temps du feu roi pour les jésuites » (8). Madame de Scieux, elle aussi, le croit. Elle est persuadée que tous les amis d'Helvetius, le duc de Choiseul, le prince de Beauvau, le duc d'Ayen et le Roi lui-même ne sauraient protéger l'auteur de *l'Esprit* contre les effets de la volonté souveraine des Jésuites. Et pour nous qui échappons à la bassesse des intrigues du temps cette lutte obscure est pénétrée de gravité et de grandeur, car nous savons que le résultat de la défaite des uns et de la victoire des autres fut la transformation de l'esprit public et de la France.

Helvetius ne vint donc pas voir le Père Plesse à Paris, à la Saint Martin (11 novembre 1759). Il sentait que le temps des rétractations était passé et que l'appui discret de Madame de Pompadour et du Roi lui permettait de ne rien craindre. Animé de cette haute intelligence qui permet de saisir les motifs profonds et secrets des actions humaines et ayant ce sens des choses ecclésiastiques si rare chez les laïques même les plus croyants, l'auteur de

(1) Barbier, *Ibidem*.

(2) Argenson (marquis d'), *Journal*, VIII (1866), p. 394, décembre 1754.

(3) Argenson (d'), *Ibidem*, VII (1865), p. 314, 4 oct. 1752.

(4) Argenson (d'), *Ibidem*, VII (1865), p. 306, 21 sept. 1752.

(5) Argenson (d'), *Ibidem*, VII (1865), p. 314, 4 oct. 1752.

(6) Argenson (d'), *Ibidem*, 4 oct. 1752.

(7) La Constitution *Unigenitus*.

(8) Argenson (d'), *Ibidem*, I (1859), p. 254, mars 1737.

l'Esprit pardonna au Père Plesse, sachant bien que la conception humaine de l'amitié doit céder le pas à l'amour du prosélytisme qui s'impose à la conscience d'un prêtre. Saint-Lambert nous laisse entendre que le Père Jésuite devenu vieux et sans ressources ne put refuser les secours discrets qu'Helvetius lui fit parvenir avec cette délicatesse que tous admiraient en lui en ces circonstances (1).

Dès l'année 1760, il semble que les esprits soient suffisamment apaisés pour qu'Helvetius songe à retourner plus souvent à Versailles. Il promettait à Collin d'allèr l'y voir en janvier et de « faire sa cour » à Madame de Pompadour. A l'étranger, l'auteur de *l'Esprit* jouissait de la plus grande estime et les personnages les plus illustres, les rois eux-mêmes, tenaient à lui exprimer l'admiration qu'ils éprouvaient pour l'ouvrage *De l'Esprit*. Ces témoignages d'estime flattaient Helvetius, mais bien qu'il put désormais compter sur le Roi et la Marquise, il avait surtout à cœur d'obtenir leur approbation qui lui semblait plus précieuse que les lettres bienveillantes d'étrangers poussés par ce sentiment assez complexe, qui porte les hommes à admirer des œuvres étrangères dont les beautés les charment sans que le succès ou les défauts même de ces œuvres puissent leur porter préjudice. La Reine de Suède, qui s'était fait lire deux fois *l'Esprit*, avait confié à M. Beylon, son secrétaire, le soin d'exprimer à Helvetius l'estime en laquelle elle tenait l'auteur et son œuvre. M. Beylon écrivait à Helvetius le 10 février 1761. Aussitôt celui-ci adresse à Collin un extrait de cette lettre élogieuse, lui recommande de le faire lire à Madame de Pompadour et de prier celle-ci de le montrer au Roy :

Je scais mon cher amy que c'est vous obliger que de vous procurer les moiens de me rendre service. Je vous envoie donc copie

(1) Cf. Keim, *Helvetius* (Les plus belles pages), p. 10.

Original : 0^m 17 x 0^m 11. Cliché B[illegible]

VII. — LETTRE AUTOGRAPHE DU PÈRE PLESSE

PLANCHE VI



... je ne l'ay pas vu d'abord, Mais a mon dernier voiage du mois de [illegible]
paris je l'allay voir a mon adversaire avecquelle me diverti reellement [illegible]
elle m'asseura que si je voulois me livrer aux jesuittes ils me feroient avoir quelle
place je voudrois; Que je ne devois pas m'etonner du tour qu'avoit fait [illegible]
[illegible] que ce n'etoit entre les mains des jesuittes que des marionettes dont ils
tenoient les fils et qu'ils faisoient agir et penser a leur grez [illegible]
[illegible] je ne devois rien esperer que sur le chemin [illegible] de [illegible]
[illegible] le Roy luy meme ne pouvoit rien pour moy [illegible]
gouvernoient la france comme l'ame ~~gouverne~~ le corps c'est que les
membres qu'ils gouvernent s'en apercevoient qu'il n'y avoit [illegible]

Original : 0m168 x 0m13.

VIII. AUTOGRAPHE D'HELVETIUS
(Lettre du 15 decembre 1759)

Cl. ch. B.



d'une lettre que M. Beylon lecteur de sa magesté la Reine de Suede m'a ecrit de sa part (1).

Comme cette lettre est courte, quelle est de la part d'une Reine, peut estre trouverez vous le moment de la lire a Madame de Pompadour. Comme elle a de la bonté pour moy, il faudrait la prier de la faire lire au Roy.

Si je n'ay pas l'approbation de toutes les Reines, pourquoy celle de Madame de Pompadour et de la Reine de Suede ne vaudroit elle pas celle d'un autre.

Adieu mon amy, aimez moy toujours. Je compte aller bientost vous embrasser a Versailles.

Vale et me semper ama.

HELVETIUS.

L'auteur de l'*Esprit* avait le droit d'attacher beaucoup de prix à l'estime de Madame de Pompadour, car, à l'exemple de la Reine de Suède, la Marquise approuvait en connaissance de cause les œuvres d'Helvetius qu'elle lisait avec attention. Voltaire, àu courant de la question en témoignait le 13 août 1759 en écrivant à son ami : « la grande dame a lu les choses comme elles sont imprimées » (2).

L' « Affaire de l'Esprit » est donc terminée en 1761 et elle a duré plus de deux ans. Les documents nouveaux que nous

(1) Voici cette copie conservée dans le Recueil de Collin.

« Extrait d'une lettre de Stockholm du 10 février 1761.

J'ai l'honneur de lire l'*Esprit* devant Sa Majesté qui en entend la lecture pour la seconde fois avec un plaisir toujours nouveau.

Dans un de ces moments fréquents chez la Reine où l'on sent avec transport une vérité présentée dans son vrai jour, Sa Majesté m'a fait l'honneur de me dire : C'est un excellent homme que cet Helvetius. Que je voudrais le connaître, le voir, m'entretenir avec lui ! Je voudrais au moins qu'il seût tout le plaisir qu'il me donne... Ecrivez-lui de ma part, combien je l'estime : vous le connaissez ? Comment vous avez été à Paris sans le voir ? N'importe, écrivez-lui, il y aurait de l'ingratitude à tant user de son bien, sans lui dire qu'on le sent ». Voilà, Monsieur, un ordre qui m'a été répété plusieurs fois depuis ». Cf. Keim, *Helvetius, sa vie et son œuvre*, p. 472-473. Le Recueil de Collin renferme aussi une copie de la lettre du baron de Breteuil, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, du 10 déc. 1760 (Cf. Keim, *ibid.*, p. 473).

(2) Cf. Keim, ci-dessus, p. 43, note 4.

4

avons présentés nous permettent de la mieux connaître et d'évoquer plus puissamment les passions qu'elle a agitées. Tous les pouvoirs, le spirituel et le temporel, tous ceux qui détenaient en France quelque autorité sont entrés sans aucune réserve dans cette lutte, ont dévoilé leurs moyens d'action et leurs faiblesses, et nous ont ainsi donné la possibilité d'apprécier l'étendue de leurs forces à l'heure où s'engageait cette grande lutte des idées durant laquelle s'affirmeront les principes qui inspireront la pensée des hommes de la Révolution. Voilà pourquoi cette « Affaire de l'Esprit », épisode de la vie de Claude Adrien Helvetius, est intimement liée à l'histoire générale de notre pays.

Ces événements éloignèrent définitivement Helvetius du monde de la Cour, et engagèrent le philosophe à se consacrer entièrement à sa famille, à ses amis, à l'étude et aux voyages. Il visita l'Angleterre et l'Allemagne et prépara son traité *De l'Homme* qui fut publié en 1772 (1), après sa mort survenue le 26 décembre 1771 (2). Sa pensée survécut. Elle inspira les hommes de la Révolution, et des travaux modernes consacrés à l'étude approfondie de son œuvre ont consacré l'immortalité de l'auteur de l'*Esprit*. Cette constatation nous remet en mémoire les paroles prophétiques par lesquelles l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, terminait son Mandement du 22 novembre 1758 portant condamnation du livre *De l'Esprit* : « En le publiant, il a mis dans le monde le germe d'une séduction dont il n'est pas même en son pouvoir d'arrêter le cours (3). »

Chartres, 9 novembre 1912.

(1) La bibliographie des œuvres d'Helvetius se trouve dans Keim, *Helvetius, sa vie et son œuvre*, p. 714-715, *Helvetius* (collection des plus belles pages), p. 333-334, et dans Séverac, *op. cit.*, (d'après Keim), p. 37-39.

(2) La généalogie des ascendants d'Helvetius se trouve dans Keim, *Helvetius, sa vie et son œuvre*, p. 598-599.

(3) *Mandement*, page 26.

APPENDICE

LES DATES DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DANS L' « AFFAIRE DE L'ESPRIT »

1715, janvier. — Naissance de Claude Adrien Helvetius.
1738. — Helvetius, fermier général.
1748. — Lettre à Montesquieu au sujet de l'*Esprit des Lois.*
1749. — Helvetius maître d'hôtel de la Reine.
1751. 17 août. — Son mariage avec Mlle Anne-Catherine de Ligniville d'Autricourt.
1755. — Mort de Jean Claude Adrien Helvetius, médecin de la Reine Marie Leczinska, père d'Helvetius.
1757, 5 janvier. — Attentat de Damiens, contre le roi Louis XV.
1757. — Déclaration royale portant la peine de mort contre les auteurs d'écrits hostiles à la religion.
1758, 12 mai. — Privilège du roi pour l'impression du livre *de l'Esprit.*
— **27 mai.** — Approbation du censeur Jean Pierre Tercier.
— **juin.** — Helvetius distribue à ses amis les premiers tirages du livre *de l'Esprit*.
— **29 juin.** — Helvetius, à Voré, reçoit la lettre de de Malesherbes, directeur de la librairie, auquel l'inspecteur Salley avait signalé la « singularité » du livre *de l'Esprit.*
30 juin. — Helvetius part à Paris.
— **2 juillet.** — *Lettre du Père Plesse à Helvetius.*
— **4 juillet.** — Lettre explicative d'Helvetius à de Malesherbes.
— **15 juillet.** — Le livre *de l'Esprit* est répandu dans le commerce.

1758. 6 août. — Lettre de l'avocat général au Parlement Joly de Fleury, dénonçant à de Malesherbes le livre *de l'Esprit.*

— **10 août.** — Arrêt du Conseil d'État révoquant le privilège du 12 mai.

— **vers le 15 août.** — 1re rétractation d'Helvetius, sous forme de lettre au Père Plesse.

— **18 août.** — Lettre d'Helvetius à de Malesherbes annonçant cette rétractation.

— **29 août.** — Lettre de Joly de Fleury à de Malesherbes réprouvant l'imprécision de la rétractation d'Helvetius.

— **vers le 30 août.** — 2e rétractation d'Helvetius.

— **1er septembre.** — Le livre *de l'Esprit* est déféré à la Faculté de Théologie.

— **3 septembre.** — *1re lettre d'Helvetius à Collin.*

— **septembre.** — *Le Journal de Trévoux* (jésuite), condamne le *livre de l'Esprit.*

— **septembre, reçue le 27.** — *2e lettre d'Helvetius à Collin.*

— **12 novembre.** — *Les Nouvelles ecclésiastiques* (Janseniste), condamnent le livre *de l'Esprit.*

— **22 novembre.** — Mandement de l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, condamnant le livre *de l'Esprit.*

— **novembre.** — Impression de l' « indiculus propositionum extractarum ex libro cui titulus « *de l'Esprit* », par la Faculté de théologie.

— **3 décembre.** — Dépêche ordonnant à M. Gervaise, syndic de Sorbonne, de faire en sorte que la Sorbonne n'entre pas dans une censure détaillée du livre.

— **7 décembre.** — Helvetius et sa femme rendent visite à Choiseul.

— **9 décembre.** — Lettre rassurante de Choiseul à Helvetius.

— **12 décembre.** — Mort de Madame de Gatigny, tante de Madame Helvetius.

— **décembre, reçue le 18.** — *3e lettre d'Helvetius à Collin.*

— **20 décembre.** — Lettre du Cardinal Passionei à Helvetius.

— **fin décembre.** — Helvetius envoie à Chauvelin, chanoine de Notre-Dame et conseiller au Parlement, la lettre du cardinal Passionei.

1759. **10 janvier**. — Dépêche au procureur général, Joly de Fleury, lui enjoignant d'agir avec circonspection dans la poursuite du livre *de l'Esprit*.

— **11 janvier**. — Après examen de théologiens, les cardinaux inquisiteurs généraux donnent leur avis sur le livre *de l'Esprit*.

— **21 janvier**. — 3[e] rétractation d'Helvetius, adressée au Parlement.

— **23 janvier**. — Le livre *de l'Esprit* est déféré au Parlement ; des commissaires sont nommés pour l'examiner.

— **31 janvier**. — Bref du pape Clément XIII condamnant le livre *de l'Esprit*.

— **Janvier**. — Helvetius doit se défaire de sa charge de maître d'hôtel de la Reine.

— **6 février**. — Arrêt du Parlement portant condamnation du livre *de l'Esprit*

— **10 février**. — Le livre *de l'Esprit* est lacéré et brûlé au pied du grand escalier du Palais.

— **9 avril**. — Censure de la Faculté de théologie condamnant le livre *de l'Esprit*.

— **août**. — Madame Helvetius intervient auprès de de Malesherbes pour faire cesser les calomnies du *Journal Chrétien*.

— **septembre, reçue le 29**. — *4[e] lettre d'Helvetius à Collin*.

— **Premiers jours d'octobre**. — *5[e] lettre d'Helvetius à Collin*.

— **10 octobre**. — Lettre du Père Plesse à Madame de Scieux.

— **15 décembre**. — *6[e] lettre d'Helvetius à Collin*.

1761. **10 février**. — Lettre du lecteur de la Reine de Suède à Helvetius.

— **février-mars**. - *7[e] lettre d'Helvetius à Collin*, accompagnant l'envoi d'un extrait de la lettre précédente.

1771. **26 décembre**. — Mort d'Helvetius.

M. J.

TABLE DES GRAVURES

1. Portrait d'Helvetius, gravé chez Auguste de Saint Aubin, d'après Van-Loo.
2. Portrait de Madame Helvetius, d'après une miniature de la collection Alfred Dutens.
3. Ex libris d'Helvetius père.
4. Ex libris de Collin.
5. Enveloppe d'une lettre d'Helvetius à Collin (lettre du 3 septembre 1758), avec le cachet aux armes d'Helvetius.
6. Autographe d'Helvetius (lettre de fin septembre 1758).
7. Lettre autographe du Père Plesse.
8. Autographe d'Helvetius (lettre du 15 décembre 1759).



